



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

RAPPORT ANNUEL

2015

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES	2
PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	3
RAPPORT DE GESTION.....	9
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	9
2. DÉFINITIONS	9
3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015, 2014 ET 2013.....	10
4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2014.....	13
5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	14
6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC	16
7. PLACEMENT DANS RITE AID.....	17
8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	18
9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN.....	21
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	22
11. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	23
12. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES	25
13. MESURE FINANCIÈRE NON RECONNUE SELON LES IFRS	26
14. RISQUES ET INCERTITUDES.....	26
15. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	29
16. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES.....	30
17. MISES EN GARDE QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	31
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS	33
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	34
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT	35
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	36
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	37
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	38
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	39
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	90

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 28 février 2015, la Société exploite un réseau de 416 établissements franchisés, tous situés au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 20 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES
Résultats de l'exercice financier 2015

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers de l'exercice financier terminé le 28 février 2015.

Les produits s'élevaient à 2,814 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2015 comparativement à 2,733 milliards de dollars au cours de l'exercice financier précédent. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques. Le résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») affichait une baisse de 2,6 millions de dollars et atteignait 331,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015 alors qu'il s'élevait à 334,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Cette diminution est principalement attribuable à la négociation d'un crédit rétroactif pour des exercices antérieurs de 4,5 millions de dollars pour des dépenses publicitaires enregistrées en réduction des frais généraux et opérationnels au cours de l'exercice financier 2014. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, net des éliminations inter-secteurs, atteignait 90,2 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 28 février 2015 comparativement à 80,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2014.

Le résultat net de l'exercice financier 2015 s'élevait à 218,9 millions de dollars (1,17 \$ par action) comparativement à 437,0 millions de dollars (2,12 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2014. La baisse du résultat net est principalement attribuable à la constatation des gains de 212,7 millions de dollars liés au placement dans Rite Aid au cours de l'exercice financier 2014.

Au 28 février 2015, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 416 établissements. Au cours l'exercice financier 2015, les ventes au détail totales réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC augmentaient de 2,8 % et celles réalisées sur une base d'établissements comparables augmentaient de 2,3 % comparativement à l'exercice financier 2014.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action, soit une augmentation de 10,0 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 29 mai 2015 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 15 mai 2015.

« Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2015 témoignent de notre bonne performance opérationnelle et de l'efficacité de la mise en œuvre de notre plan d'affaires. Les ventes totales ont connu une solide croissance et ce, dans un marché qui demeure toujours très compétitif. » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « Au cours de la prochaine année, nous prévoyons poursuivre l'expansion de notre réseau et l'implantation de stratégies dynamiques, de concert avec les pharmaciens propriétaires affiliés au réseau Jean Coutu, afin de poursuivre notre croissance »

Sincères salutations,

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu

Président et chef de la direction

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Société » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

NOTRE MISSION

Le Groupe Jean Coutu est un leader de l'industrie de la pharmacie au détail en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Société propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies affiliées Jean Coutu, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau PJC et du Groupe Jean Coutu.

NOTRE OBJECTIF

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans son secteur d'activités.

Profil du réseau d'établissements franchisés

Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 416 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leur inventaire. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits y sont disponibles. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 94 % de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements franchisés PJC, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies affiliées Jean Coutu ont exécuté 89,5 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2015, soit en moyenne 4 211 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires franchisés, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation des établissements franchisés PJC.

L'aménagement des établissements franchisés PJC est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale des établissements franchisés PJC Jean Coutu est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des établissements de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 12,8 % des ventes au détail de la section commerciale des établissements franchisés PJC proviennent de la vente de 3 100 produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité/prix, ces produits fort populaires contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 82 PJC.

Réseau PJC – Ventes au détail par pied carré

Les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC pour la période de douze mois se terminant le 28 février 2015 constituent toujours la meilleure performance du marché. Elles ont en effet atteint 1 283 \$ pour cette période malgré une augmentation de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC et l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs.

Les ventes annuelles de l'établissement franchisé PJC type ont atteint 11,7 millions de dollars en moyenne au cours de l'exercice financier 2015, ce qui en fait un chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Expansion et modernisation du réseau

Au cours de l'exercice financier 2015, nous avons complété plusieurs projets immobiliers dans les marchés que nous desservons. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de 8 établissements franchisés PJC dont 3 étaient des relocalisations. De plus, 16 établissements franchisés PJC ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait des surfaces de vente des établissements franchisés PJC et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

Publicité, commandite et site Internet

Au cours de l'exercice financier 2015, de nombreuses promotions ont été mises de l'avant, soutenues par des publicités télévisées et radiophoniques, par notre circulaire et par un programme d'étalage en magasin.

Par ailleurs, afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de partenaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied notre tournée estivale, le Fabuleux Cirque Jean Coutu. L'équipe a effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale au cours desquelles elle a offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs, le tout dans une atmosphère festive.

Au cours de l'exercice financier 2015, nous avons poursuivi notre virage numérique en bonifiant notre site internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle et d'optimiser notre présence en ligne. Nous avons également ajouté plusieurs centaines de produits à notre boutique en ligne. Finalement, nous avons maximisé notre présence sur les réseaux sociaux afin de mettre davantage de l'avant l'expertise du réseau Jean Coutu et ainsi renforcer la loyauté de nos clients.

Ressources humaines

La Société et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file de la pharmacie au détail.

La Société procure à ses pharmaciens propriétaires les outils nécessaires pour gérer leur entreprise avec succès; ainsi, plus de la moitié de la formation qui leur est adressée est reliée à la gestion des ressources humaines. La formation professionnelle, la satisfaction au travail, le développement ainsi que la rétention des employés sont des éléments cruciaux de notre programme.

Par ailleurs, au cours de l'année, la Société a continué de mettre de l'avant son programme « *Clientitude* », une formation orientée sur l'amélioration continue du service à la clientèle. Nos programmes de formation axés sur la

pharmacie et sur la section commerciale sont disponibles par l'entremise de notre lien Intranet grâce à l'équipement informatique disponible dans chacun des établissements franchisés PJC. Les nouveaux employés de même que les employés déjà en place peuvent ainsi acquérir ou rafraîchir, selon le cas, leurs connaissances par le biais des outils et de la technologie qui leur sont fournis.

De plus, la Société entretient des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants et les pharmaciens étrangers inscrits au Programme de qualification en pharmacie, des possibilités de carrière dans les pharmacies affiliées Jean Coutu.

Pharmacie de détail la plus admirée au Québec

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a de nouveau été classé au premier rang des commerces de détail parmi les entreprises les plus admirées du Québec selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans le secteur de la pharmacie et plusieurs grandes entreprises. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

Engagement social

Depuis de nombreuses années, le Groupe Jean Coutu pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. La Société appuie de manière tangible les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie. Elle supporte également les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu dans leurs initiatives locales en matière de dons. Le budget annuel consacré aux dons représente environ un pour cent (1 %) des bénéfices avant impôts du Groupe Jean Coutu.

En plus des sommes octroyées à divers organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Groupe Jean Coutu et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu mettent parfois le réseau d'établissements franchisés à la disposition d'organismes dont les objectifs sont compatibles avec les leurs afin d'amasser des fonds. Une telle initiative peut être prise à l'échelle provinciale ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint l'ensemble des communautés où les établissements franchisés PJC sont présents.

Services pharmaceutiques

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à positionner les établissements franchisés PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Dans cette optique, la qualité des services professionnels et l'expertise des employés sont une priorité et c'est pourquoi nous offrons des programmes de formation à l'intention des pharmaciens et du personnel de soutien au laboratoire. Afin d'assurer la qualité des services offerts, une de nos principales stratégies réside également dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux nouvelles fonctionnalités qui ont été intégrées à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous avons accru la sécurité des services au laboratoire et nous avons permis aux pharmaciens affiliés Jean Coutu d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller.

Plusieurs programmes ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre de maintenir notre position de leader. Nous offrons, entre autres, de l'information sur divers sujets reliés à la santé, notamment par le biais de trousse exclusives telle que celle du Défi « *J'arrête, j'y gagne* », qui vise à encourager nos clients à cesser de fumer et la trousse Santé voyage, introduite au cours de la dernière année. De plus, des fiches-conseils portant sur divers problèmes de santé sont disponibles en ligne, en succursale et dans la circulaire hebdomadaire. Un afficheur électronique a également été installé dans les salles d'attente des établissements franchisés PJC permettant de diffuser, sur une base continue, une multitude de renseignements.

Par ailleurs, différents outils ont été développés et mis à la disposition de nos clients afin de permettre, entre autres, de réduire le temps d'attente au laboratoire. Ils ont fait l'objet d'une importante campagne de visibilité auprès de la clientèle afin de lui en faire connaître les avantages. Ainsi, il est désormais possible de renouveler des ordonnances à l'avance (Internet et iPhone) et même de savoir à quel moment se rendre à la pharmacie pour récupérer ses médicaments grâce au nouveau service de notification « C'est prêt ».

Programme de fidélité

Depuis maintenant 12 ans, le Groupe Jean Coutu utilise le programme de récompense AIR MILES à titre de programme de fidélité. Celui-ci est le plus important programme de fidélité par coalition au Canada avec plus de 10 millions de foyers actifs, représentant environ les deux tiers de tous les ménages canadiens.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser par le biais d'offensives promotionnelles, le programme de récompense AIR MILES est une source d'information sur nos clients et leurs habitudes d'achat.

Le client étant au cœur de nos stratégies, le Groupe Jean Coutu continuera à maximiser le potentiel de son programme de fidélité afin de mieux engager les clients actuels tout en incitant les nouvelles générations à adopter Jean Coutu comme destination en matière de pharmacie.

Cosmétiques

Le réseau Jean Coutu est un des leaders du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques offrent une sélection complète de lignes cosmétiques, des marques populaires aux marques de prestige, une sélection complète de produits de soins dermo-cosmétiques et plusieurs lignes de soins très spécifiques. Une gamme variée de produits de maquillage et de fragrances est également offerte de même que plusieurs produits exclusifs. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique du réseau Jean Coutu est en constante évolution.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a annoncé un partenariat exclusif avec les trois sœurs Dufour-Lapointe, Maxime, Chloé et Justine, qui sont ainsi devenues les nouvelles ambassadrices de la marque Personnelle Cosmétiques. Les trois sœurs, connues et appréciées du public pour leurs performances athlétiques en ski acrobatique, prêteront dorénavant leurs visages aux publicités et promotions des collections de Personnelle Cosmétiques.

Par ailleurs, le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté dans le secteur de la pharmacie au détail et des conseils de grande qualité.

Le programme d'expansion et de rénovations des Boutiques Passion Beauté permet de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue au sein du réseau et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de faire des établissements franchisés PJC des établissements voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2015, 6 nouvelles Boutiques Passion Beauté se sont ajoutées à notre réseau, portant leur nombre à 138 au 28 février 2015.

Service photo

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions d'accès rapides et facilement accessibles telles que les kiosques libre-service numérique en succursale et un service d'impression de photos en ligne. Par ailleurs, des logiciels de création sont disponibles sur notre site Internet pour la réalisation de différents produits tels que des livres photos, des calendriers, des cartes de souhait, l'impression sur toile (canevas), sur aluminium brossé et sur plexiglass, etc. De plus, de nouveaux produits se sont ajoutés : le bloc-notes photo personnalisé, les sous-verres personnalisés et les sacs, à bandoulière ou réutilisables, personnalisés. Au cours de l'exercice financier 2015, le réseau Jean Coutu a maintenu ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

Programmes de marques privées et exclusives

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives. C'est ainsi que plusieurs nouvelles gammes de produits et de nouveaux concepts ont vu le jour au cours de l'année tel qu'une nouvelle gamme de vêtements et d'accessoires pour bébé sous la marque PJC Bébé. Nous avons également poursuivi le développement de la gamme de produits PJC vendus aux prix de 1,00 \$, 2,00 \$ et 3,00 \$ et des marques exclusives iBiz et Virtuoz, dans la catégorie des produits électroniques.

Au cours de l'exercice financier 2015, nous avons introduit plus de 200 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, générant ainsi un intérêt renouvelé de la part de notre clientèle.

Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les offres spéciales et les promotions afin d'augmenter le taux de pénétration de nos marques privées et exclusives et générer ainsi une croissance des ventes appréciable.

Pro Doc – fabricant de médicaments génériques

La Société est également présente dans le secteur de la fabrication de médicaments génériques par le biais de sa filiale Pro Doc qui détient un portfolio d'environ 170 molécules génériques et 370 produits différents.

Les médicaments génériques fournis par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec auprès des grossistes tel que le Groupe Jean Coutu, et des pharmaciens sous la marque de commerce « *Pro Doc* », la marque de médicaments génériques la plus vendue au Québec.

NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2016

Cette section contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Bien que nous soyons d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, nous ne pouvons garantir qu'elles s'avèreront exactes.

Au cours de l'exercice financier 2016, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous tenterons d'augmenter nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales efficaces et adaptées aux besoins locaux. La formation des employés sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Nous continuerons à promouvoir la bannière PJC par le biais de publicités, de promotions et de commandites et nous maximiserons encore davantage le potentiel du programme AIR MILES en offrant à nos clients une expérience enrichie d'une infolettre hebdomadaire. Les consommateurs y trouveront une plus grande personnalisation des offres et du contenu basé sur leurs préférences et habitudes d'achats.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, ce qui devrait également contribuer à augmenter les ventes. Au cours de l'exercice financier 2016, nous prévoyons investir environ 130,4 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en paiements de frais de développement de la bannière, incluant 103,4 millions de dollars pour le nouveau centre de distribution et siège social. Nous prévoyons ouvrir ou relocaliser 12 établissements et réaliser 24 projets de rénovations et d'agrandissements, pour une superficie de vente totale prévue du réseau de 3 283 000 pieds carrés à la fin de l'exercice financier 2016.

Finalement, la Société consolidera toutes ses activités présentement situées à Longueuil, incluant ses bureaux administratifs et son centre de distribution, à Varennes, sur la rive-sud de Montréal. Les espaces utilisés par les opérations actuelles du Groupe Jean Coutu, situées dans le parc industriel de Longueuil depuis 1976, ne suffisent plus à répondre aux besoins d'un réseau en croissance. Les nouvelles installations, d'une superficie

totale de 800 000 pieds carrés, permettront à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. La construction des nouvelles installations a débuté au cours de l'exercice financier 2015. Le transfert des opérations se fera de manière graduelle au cours de l'exercice financier 2016. Le projet représente un investissement total de près de 190,0 millions de dollars.

RAPPORT DE GESTION

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et de la performance financière devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés les 28 février 2015 et 1^{er} mars 2014.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 28 février 2015, la Société exploite un réseau de 416 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 20 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.

Les états financiers de la Société sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») tels qu'ils sont énoncés dans la partie 1 du Manuel des Comptables Professionnels Agréés du Canada - Comptabilité, qui intègre les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1^{er} mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices se terminant le 28 février 2015 et le 1^{er} mars 2014 comprennent tous deux 52 semaines. Les trimestres terminés le 28 février 2015 (« T4 - 2015 ») et le 1^{er} mars 2014 (« T4 - 2014 ») comprenaient tous deux 13 semaines.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

2. DÉFINITIONS

Information sectorielle

La Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc, un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Produits - Franchisage

Les produits sont composés des ventes ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC, la plupart par l'intermédiaire des centres de distribution de la Société, représentent la majeure partie des produits. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans les produits de la Société. Par contre, toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a une incidence directe sur les produits de la Société puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de ses centres de distribution.

Les autres produits proviennent de redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail, de revenus de location et de revenus pour certains services rendus aux franchisés.

Produits - Médicaments génériques

Les produits sont composés de la vente de médicaments génériques de la filiale Pro Doc.

3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015, 2014 ET 2013

Le tableau ci-dessous présente certaines informations annuelles consolidées auditées pour les exercices financiers terminés les 28 février 2015, 1^{er} mars 2014 et 2 mars 2013.

	Exercice financier		
	2015	2014	2013
(en millions de dollars sauf les données par action)	52 semaines	52 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$
Ventes	2 532,8	2 459,2	2 468,0
Autres produits	280,8	274,1	271,5
Produits ⁽¹⁾	2 813,6	2 733,3	2 739,5
Marge brute	335,9	321,7	299,0
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)	331,9	334,5	323,0
Frais (revenus) financiers	(0,6)	(1,8)	2,2
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	-	212,7	82,8
Gains non réalisés liés au placement dans Rite Aid	-	-	265,2
Impôt sur le résultat	81,6	79,5	78,9
Résultat net	218,9	437,0	558,2
Résultat de base par action	1,17	2,12	2,57
Résultat dilué par action	1,16	2,12	2,57
Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers ⁽²⁾	218,9	224,3	211,3
Par action, de base	1,17	1,09	0,97
Dividende en espèce par action ⁽³⁾	0,40	0,84	0,28
	Au 28 février 2015	Au 1^{er} mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$	\$
Total de l'actif	1 343,6	1 164,6	1 392,7
Dette à long terme	-	-	-

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

⁽²⁾ Les lecteurs peuvent se référer à la section 13. « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur cette mesure.

⁽³⁾ Les dividendes par action déclarés au cours de l'exercice financier 2014 incluent un dividende spécial de 0,50 \$ par action.

COMPARAISON DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2015, 1^{ER} MARS 2014 ET 2 MARS 2013

Les lecteurs sont invités à consulter la section « Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments » à la fin de la présente rubrique afin d'avoir les détails des changements apportés à la tarification des médicaments.

Produits

Les ventes atteignaient 2,533 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015 comparativement à 2,459 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014, soit une augmentation de 3,0 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC malgré l'impact déflationniste des réductions du prix de médicaments génériques et à l'augmentation de la proportion des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine.

Au cours de l'exercice financier 2014, les ventes avaient diminué de 9,0 millions de dollars et atteignaient 2,459 milliards de dollars comparativement à 2,468 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Cette diminution est attribuable à l'augmentation importante de la proportion des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine et à l'impact déflationniste des réductions du prix de médicaments génériques. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par les ventes additionnelles liées à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC au cours de l'exercice financier 2014.

Les autres produits s'établissaient à 280,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2015 comparativement à 274,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014 et à 271,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. L'augmentation de l'exercice financier 2015 est principalement attribuable à la hausse des autres revenus fournisseurs et à la hausse normale des revenus de loyers. L'augmentation de l'exercice financier 2014 est principalement attribuable à la hausse normale des revenus de loyers et des revenus de redevances.

Marge brute

La marge brute de l'exercice financier 2015 s'élevait à 335,9 millions de dollars comparativement à 321,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014, soit une augmentation de 4,4 %. La marge brute avait augmenté de 22,7 millions de dollars ou 7,6 % au cours de l'exercice financier 2014 par rapport à l'exercice financier 2013. Pour l'exercice financier 2015, la marge bénéficiaire brute calculée sur les ventes était de 13,3 % comparativement à 13,1 % au cours de l'exercice financier 2014 et à 12,1 % au cours de l'exercice financier 2013. Ces augmentations de la marge bénéficiaire brute sont attribuables à l'augmentation du volume de vente de médicaments génériques Pro Doc.

ROAA

Le ROAA affichait une diminution de 2,6 millions de dollars et atteignait 331,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015 alors qu'il s'élevait à 334,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014. Cette diminution est principalement attribuable à la négociation d'un crédit rétroactif pour des exercices antérieurs de 4,5 millions de dollars pour des dépenses publicitaires enregistrées en réduction des frais généraux et opérationnels au cours de l'exercice financier 2014. Le ROAA de l'exercice financier 2015 a également été affecté négativement par une charge de 6,5 millions de dollars pour des instruments de paiements fondés sur des actions (droits à la plus-value des actions et unités d'actions différées) comparativement à 4,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2014. L'augmentation de cette dépense est principalement attribuable à la fluctuation de la cote boursière de l'action ordinaire de la Société. Les lecteurs sont invités à consulter la section 4. « Performance des secteurs opérationnels pour les exercices financiers 2015 et 2014 » pour plus de détails sur ces variations. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,8 % au cours de l'exercice financier 2015 comparativement à 12,2 % au cours de l'exercice financier 2014.

Au cours de l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014, le ROAA de la Société avait augmenté de 11,5 millions de dollars et atteignait 334,5 millions de dollars comparativement à 323,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du volume des médicaments Pro Doc vendus. Toutefois, la hausse des frais généraux et opérationnels du secteur de franchisage a atténué l'augmentation du ROAA consolidé. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 12,2 % pour l'exercice financier 2014 comparativement à 11,8 % pour l'exercice financier 2013.

Frais (revenus) financiers

Les revenus financiers s'élevaient à 0,6 million de dollars au cours de l'exercice financier 2015 comparativement à 1,8 million de dollars au cours de l'exercice financier 2014 et à des frais de 2,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Cette variation est essentiellement attribuable à trois éléments. Suivant la diminution du niveau de la dette à long terme au cours des exercices financiers 2013 et 2014, la charge d'intérêts a diminué, passant de 0,7 million de dollars en 2013 à un revenu d'intérêts de 3,6 millions de dollars 2014 et à 1,8 million de dollars en 2015. D'autre part, les frais financiers en 2013 incluaient une diminution de 1,1 million de dollars de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact au cours des exercices financiers 2014 et 2015 puisqu'ils avaient tous été vendus auparavant. Finalement, l'encaissement de la vente d'actions du placement dans Rite Aid a généré des effets de change défavorables de 1,3 million de dollars pour l'exercice financier 2014 et 0,4 million de dollars pour l'exercice financier 2013 alors qu'aucun effet de change significatif n'a été constaté.

au cours de l'exercice financier 2015 relativement à l'encaissement de la vente d'actions de Rite Aid. Les lecteurs sont invités à consulter la note 8 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les revenus financiers.

Gains liés au placement dans Rite Aid

Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les gains liés au placement dans Rite Aid.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 81,6 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2015 comparativement à 79,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014 et 78,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Les taux d'impôts effectifs ont considérablement varié au cours des trois derniers exercices financiers (27,2 % en 2015, 15,4 % en 2014 et 12,4 % en 2013). Ceci s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, aucun actif d'impôts différé n'a été enregistré relativement à la différence entre les valeurs comptables et fiscales du placement dans Rite Aid. Conséquemment, aucun impôt n'a été constaté aux résultats consolidés relativement aux gains liés au placement dans Rite Aid au cours des exercices financiers 2013 et 2014. D'autre part, au cours de l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014, un montant de 3,2 millions de dollars de provisions fiscales, a été renversé en résultat net en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'opposition aux audits fiscaux ainsi qu'en fonction de la jurisprudence pertinente.

Résultat net

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 28 février 2015 s'élevait à 218,9 millions de dollars (1,17 \$ par action) comparativement à 437,0 millions de dollars (2,12 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014. Cette diminution de 218,1 millions de dollars est principalement attribuable à la constatation des gains de 212,7 millions de dollars liés au placement dans Rite Aid en 2014 alors qu'il n'y a eu aucun gain lié au placement dans Rite Aid en 2015.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid s'élevait à 218,9 millions de dollars (1,17 \$ par action) pour l'exercice financier 2015 comparativement à 224,3 millions de dollars (1,09 \$ par action) pour l'exercice financier 2014. Cette diminution de 5,4 millions de dollars est principalement attribuable à la négociation d'un crédit rétroactif pour des exercices antérieurs de 4,5 millions de dollars pour des dépenses publicitaires enregistrées en réduction des frais généraux et opérationnels au cours de l'exercice financier 2014. De plus, l'exercice 2014 incluait un renversement de provisions fiscales de 3,2 millions de dollars.

Les lecteurs sont référés à la section 13. « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du présent rapport de gestion pour plus de détails sur le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid.

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014 s'élevait à 437,0 millions de dollars (2,12 \$ par action) comparativement à 558,2 millions de dollars (2,57 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013. La diminution est principalement attribuable à la variation des gains liés au placement dans Rite Aid qui s'élevaient à 212,7 millions de dollars en 2014 et à 348,0 millions de dollars en 2013.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers s'élevait à 224,3 millions de dollars (1,09 \$ par action) pour l'exercice financier 2014 comparativement à 211,3 millions de dollars (0,97 \$ par action) pour l'exercice financier 2013. Cette augmentation de 13,0 millions de dollars est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle du secteur des médicaments génériques. Les lecteurs sont référés à la section 13. « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du rapport de gestion de l'année financière 2014 pour plus de détails sur le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers.

Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments

Le taux de remboursement de six médicaments génériques sur ordonnance à grand volume a été considérablement réduit pour l'ensemble des provinces canadiennes en juin 2013 et de quatre autres médicaments génériques en avril 2014. Ces modifications, ainsi que d'autres modifications concernant la tarification des médicaments génériques vendus au Nouveau-Brunswick, ont également eu un impact déflationniste sur les ventes consolidées de la Société.

Ces modifications, ainsi que toute nouvelle annonce qui pourrait être faite, pourraient avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la Société.

4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2014

La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le ROAA. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange. Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles relatives aux secteurs opérationnels de la Société.

Informations financières sectorielles pour les exercices financiers 2015 et 2014

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2015	2014
	\$	\$
Produits ⁽¹⁾		
Franchisage	2 810,4	2 730,7
Médicaments génériques	177,2	160,0
Ventes inter-secteurs	(174,0)	(157,4)
	2 813,6	2 733,3
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)		
Franchisage	241,7	254,1
Médicaments génériques	96,1	89,4
Éliminations inter-secteurs	(5,9)	(9,0)
	331,9	334,5

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

Produits – secteur franchisage

Les produits de franchisage atteignaient 2,810 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015 comparativement à 2,731 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014, soit une augmentation de 2,9 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché ainsi qu'à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques.

Produits – secteur médicaments génériques

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteur, atteignaient 198,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2015 comparativement à 187,3 millions de dollars pour l'exercice financier précédent.

ROAA – secteur franchisage

Au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015, le ROAA du secteur du franchisage affichait une diminution de 12,4 millions de dollars et atteignait 241,7 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 254,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2014. Cette diminution est attribuable à la négociation d'un crédit rétroactif pour des exercices antérieurs de 4,5 millions de dollars pour des dépenses publicitaires enregistré en réduction des frais généraux et opérationnels au cours de l'exercice financier 2014. Le ROAA pour l'exercice financier 2015 a également été affecté négativement par une charge de 6,5 millions de dollars pour des instruments de paiements fondés sur des actions (droits à la plus-value des actions et unités d'actions différées) comparativement à 4,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2014. L'augmentation de cette dépense est principalement attribuable à la hausse de la cote boursière de l'action ordinaire de la Société.

ROAA – secteur médicaments génériques

Au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015, la contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteur, affichait une augmentation de 9,8 millions de dollars et atteignait 90,2 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 80,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du volume des médicaments Pro Doc vendus. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteur, atteignait 45,5 % pour l'exercice financier 2015 comparativement à 42,9 % pour l'exercice financier 2014.

5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES – NON AUDITÉES

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés les 28 février 2015 et 1^{er} mars 2014.

<i>(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)</i>	Trimestre	
	T4 - 2015	T4 - 2014
	\$	\$
Ventes	641,0	615,7
Autres produits	72,9	69,7
Produits ⁽¹⁾	713,9	685,4
Marge brute	84,3	80,3
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)		
Franchisage	61,0	65,1
Médicaments génériques	24,8	23,2
Éliminations inter-secteurs	(1,7)	(0,8)
	84,1	87,5
Frais financiers	0,2	-
Impôt sur le résultat	20,7	21,4
Résultat net	55,2	57,7
Par action, de base et dilué	0,30	0,30

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

Produits

Les ventes atteignaient 641,0 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 28 février 2015 comparativement à 615,7 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 1^{er} mars 2014, soit une augmentation de 4,1 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC malgré l'impact déflationniste des réductions du prix de médicaments génériques et à l'augmentation de la proportion des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine.

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteurs, atteignaient 51,3 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 28 février 2015 comparativement à 49,1 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 1^{er} mars 2014, une augmentation de 4,5 %.

Les autres produits s'établissaient à 72,9 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 comparativement à 69,7 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des autres revenus fournisseurs et à la hausse normale des revenus de loyers.

Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 s'élevait à 84,3 millions de dollars comparativement à 80,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 5,0 %. Pour le trimestre terminé le 28 février 2015, la marge brute, calculée en

pourcentages des ventes, s'est établie à 13,2 % comparativement à 13,0 % pour la période correspondante de l'exercice financier précédent.

ROAA - consolidé

En pourcentage des produits, le ROAA consolidé s'établissait à 11,8 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 comparativement à 12,8 % pour le même trimestre de l'exercice financier précédent. La diminution du ROAA en pourcentage des produits est expliquée, entre autres, par les éléments de l'analyse par secteur présentée ci-après.

ROAA - secteur franchisage

Le ROAA du secteur du franchisage affichait une diminution de 4,1 millions de dollars et atteignait 61,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 alors qu'il s'élevait à 65,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014. Malgré une solide performance opérationnelle, cette diminution est attribuable à la négociation d'un crédit rétroactif pour des trimestres antérieurs de 4,9 millions de dollars pour des dépenses publicitaires enregistrées en réduction des frais généraux et opérationnels au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014. Le ROAA du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 a également été affecté par une charge de 0,6 million de dollars pour des instruments de paiements fondés sur des actions (droits à la plus-value des actions et unités d'actions différées) comparativement à 1,9 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2014. Cette dépense est principalement attribuable à la fluctuation de la cote boursière de l'action ordinaire de la Société.

ROAA - secteur médicaments génériques

La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteurs, affichait une hausse de 0,7 million de dollars et atteignait 23,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 alors qu'elle s'élevait à 22,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du volume des médicaments Pro Doc vendus. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteurs, atteignait 45,0 % pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 comparativement à 45,6 % pour la même période de l'exercice financier précédent.

Frais financiers

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015, les frais financiers ont atteint 0,2 million de dollars comparativement à aucun frais financier au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 20,7 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2015 comparativement à 21,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014. Ceci correspond à un taux d'impôt effectif de 27,3 % pour le trimestre terminé le 28 février 2015 et à un taux effectif de 27,1 % pour la même période de l'exercice précédent.

Résultat net

Le résultat net réalisé au cours du trimestre terminé le 28 février 2015 s'élevait à 55,2 millions de dollars (0,30 \$ par action) comparativement à 57,7 millions de dollars (0,30 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES – NON AUDITÉES

(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)	Trimestres							
	T4-2015	T3-2015	T2-2015	T1-2015	T4-2014	T3-2014	T2-2014	T1-2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Franchisage	713,2	736,3	673,4	687,5	684,8	711,2	652,7	682,0
Médicaments génériques	45,7	45,0	46,8	39,7	41,8	44,2	40,9	33,1
Ventes inter-secteurs	(45,0)	(44,6)	(45,8)	(38,6)	(41,2)	(42,9)	(39,8)	(33,5)
	713,9	736,7	674,4	688,6	685,4	712,5	653,8	681,6
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)								
Franchisage	61,0	62,5	58,9	59,3	65,1	66,4	58,2	64,4
Médicaments génériques	24,8	23,6	26,5	21,2	23,2	26,6	25,1	14,5
Éliminations inter-secteurs	(1,7)	(1,3)	(4,4)	1,5	(0,8)	(5,0)	(6,1)	2,9
	84,1	84,8	81,0	82,0	87,5	88,0	77,2	81,8
Résultat net	55,2	56,0	53,6	54,1	57,7	62,5	208,2	108,6
Par action, de base	0,30	0,30	0,28	0,29	0,30	0,30	0,99	0,51

Au cours des derniers trimestres, les produits de la Société pour chacun des trimestres comparables sont relativement stables. Ceci est principalement attribuable à l'impact déflationniste qu'a eu l'introduction de la version générique de certains médicaments, aux réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes ainsi qu'à l'augmentation de la proportion de médicaments génériques vendus.

Le résultat net de T2-2014 de la Société incluait un gain lié au placement dans Rite Aid de 158,3 millions de dollars et le résultat net de T1-2014 de la Société incluait un gain lié au placement dans Rite Aid de 54,4 millions de dollars. Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur ces gains.

Le résultat net de T3-2014 de la Société incluait un renversement de provisions fiscales de 3,2 millions de dollars.

6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC

Dans le cadre de ses activités du secteur opérationnel de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marques maison. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès des centres de distribution de la Société dans la mesure où les produits commandés y sont disponibles. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au 28 février 2015, le réseau PJC comptait 416 établissements alors qu'il en comptait 413 au 1^{er} mars 2014 et 407 au 2 mars 2013. Au 28 février 2015, la superficie de vente du réseau PJC totalisait 3 185 000 pieds carrés comparativement à 3 096 000 pieds carrés au 1^{er} mars 2014.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, huit établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes dont trois relocalisations, comparativement à 14 ouvertures, dont six relocalisations au cours de l'exercice financier précédent. De plus, la Société a procédé à la fermeture de deux établissements au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 de même qu'au cours de l'exercice financier précédent.

PERFORMANCE DU RÉSEAU

<i>(non audité)</i>	Trimestre		Exercice financier	
	T4-2015	T4-2014	2015	2014
Ventes au détail <i>(en millions de dollars)</i>	1 099,2\$	1 057,2 \$	4 174,8 \$	4 059,9
Ventes au détail au pied carré <i>(en dollars)</i> ⁽¹⁾	1 283 \$	1 281 \$		
Ventes au détail par section <i>(en %)</i>				
Section pharmaceutique — médicaments d'ordonnance	61,3 %	61,1 %	63,0 %	62,8 %
Section commerciale — médicaments en vente libre	9,3 %	9,3 %	8,8 %	8,9 %
Section commerciale — marchandise générale	29,4 %	29,6 %	28,2 %	28,3 %
Croissance des ventes au détail <i>(en %)</i>				
Ensemble des établissements				
Total	4,0 %	0,9 %	2,8 %	0,5 %
Section pharmaceutique	4,4 %	0,6 %	3,2 %	0,1 %
Section commerciale ⁽²⁾	3,5 %	0,5 %	2,2 %	0,7 %
Établissements comparables ⁽³⁾				
Total	3,4 %	0,2 %	2,3 %	(0,1) %
Section pharmaceutique	4,0 %	(0,1) %	2,7 %	(0,5) %
Section commerciale ⁽²⁾	2,7 %	(0,2) %	1,5 %	0,1 %
Croissance du nombre de prescriptions <i>(en %)</i>				
Ensemble des établissements	3,6 %	4,3 %	3,9 %	4,7 %
Établissements comparables ⁽³⁾	3,2 %	3,9 %	3,5 %	4,1 %

⁽¹⁾ Les ventes des 12 derniers mois des établissements sont divisées par la moyenne pondérée de pieds carrés pour cette période.

⁽²⁾ Les ventes de la section commerciale excluent les ventes de services qui sont incluses dans le total de la croissance des ventes au détail.

⁽³⁾ Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent.

Au cours de l'exercice financier 2015, sur une base d'établissements comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 2,3 %, celles de la section pharmaceutique ont augmenté de 2,7 % alors que celles de la section commerciale augmentaient de 1,5 % par rapport à l'an dernier. Toujours au cours de l'exercice financier 2015, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 8,8 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 1,7 % alors qu'elles avaient augmenté de 0,6 % au cours de l'exercice financier précédent.

Les médicaments génériques ont atteint une proportion de 68,1 % des ordonnances durant l'exercice financier 2015 alors qu'ils représentaient 66,8 % des ordonnances au cours de l'exercice financier précédent. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs à ceux des produits innovateurs, a eu un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique. Au cours de l'exercice financier 2015, l'introduction de nouveaux médicaments génériques a réduit la croissance des ventes au détail de la section pharmaceutique de 0,8 % et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes ont réduit la croissance de ces ventes d'un autre 0,8 %.

7. PLACEMENT DANS RITE AID

Au cours de l'exercice financier 2014, conformément aux dispositions du Rule 144 under the U.S. Securities Act of 1933, la Société a vendu la totalité de ses actions restantes de Rite Aid, soit 178 401 162 actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 2,60 dollars américains par action pour une considération nette de 477,9 millions de dollars (461,4 millions de dollars américains). Par conséquent, un gain de 212,7 millions de dollars (incluant un effet de change cumulé favorable de 17,2 millions de dollars) a été reclassé de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat de la Société au cours de l'exercice financier 2014. L'augmentation de juste valeur du placement dans Rite Aid constatée à l'état consolidé du résultat global de la Société pour l'exercice financier 2014 totalisait 171,9 millions de dollars. Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la Société ne détenait plus d'action de Rite Aid.

8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie de la Société sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits aux fins de revente et pour le paiement de services, ii) le financement des coûts opérationnels, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements, au remplacement de certains équipements et à la construction du nouveau siège social et du nouvel entrepôt, v) le rachat d'actions et vi) le paiement de dividendes. En général, la Société a financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés audités pour les exercices financiers terminés les 28 février 2015 et 1^{er} mars 2014.

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2015	2014
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	277,5	284,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(103,8)	424,0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(126,1)	(632,5)

COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2015 ET 1^{ER} MARS 2014

Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles s'élevaient à 277,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2015, alors qu'ils s'élevaient à 284,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Cette diminution de 6,9 millions de dollars est essentiellement attribuable à la variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif au cours de l'exercice financier 2015. Les lecteurs peuvent se référer à la note 30 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2015 s'élevaient à 103,8 millions de dollars, comparativement à 424,0 millions de dollars générés au cours de l'exercice financier 2014. Au cours de l'exercice financier 2015, 79,1 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles principalement liées aux nouvelles installations de Varennes et 16,6 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles, alors qu'au cours de l'exercice financier 2014, 31,8 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 18,0 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles. Les flux générés au cours de l'exercice financier 2014 s'explique, entre autres, par le fait que la Société a vendu 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 477,9 millions de dollars, nette des frais de transactions. Au cours de l'exercice financier 2015, huit établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont trois relocalisations. De plus, 16 établissements ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement s'élevaient à 126,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2015, comparativement à 632,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Au cours de l'exercice financier 2015, un montant de 56,4 millions de dollars a été utilisé pour racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et pour l'achat d'actions autodétenues, comparativement à 480,5 millions de dollars durant l'exercice financier 2014 pour le rachat d'actions à droit de vote subalterne

catégorie « A » ainsi que pour l'achat d'actions autodétenues. Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». Ces dividendes totalisaient 75,1 millions de dollars (dividende annualisé de 0,40 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a versé un dividende spécial de 0,50 \$ ainsi qu'un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un total de 164,9 millions de dollars (dividende total de 0,84 \$ par action).

DETTE À LONG TERME

Au 28 février 2015, la Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2019, d'un montant de 250,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 2,85 % au 28 février 2015 et 3,0 % au 1^{er} mars 2014) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,83 % au 28 février 2015 et 2,07 % au 1^{er} mars 2014). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 28 février 2015 et au 1^{er} mars 2014, cette facilité de crédit était inutilisée à l'exception de 0,3 million de dollars et 0,4 million de dollars en lettres de crédit, respectivement.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a annulé une tranche de 250,0 millions de dollars du montant global de 500,0 millions de dollars disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable non garantie, laquelle n'était pas utilisée par la Société, afin de réduire les frais d'attente. Selon la convention de crédit de la facilité, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, incluant les engagements existants, à 750,0 millions de dollars.

En plus de cette facilité de crédit renouvelable pour financer ses projets, la Société dispose de flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles. La Société n'anticipe aucun risque de liquidité. Au 28 février 2015, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

CAPITAL-ACTIONS

Offre publique de rachat d'actions importante

Le 8 octobre 2013, la Société a annoncé une offre de rachat à des fins d'annulation d'un nombre maximum de 22 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société au prix de 18,50 \$ par action (l'« Offre »). En vertu de l'Offre, la Société a procédé au rachat de 22 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action pour une considération totale, incluant les frais, de 407,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Un montant de 299,8 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées, a été inscrit dans les résultats non distribués l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014.

Rachat dans le cours normal des activités

Le 30 avril 2014, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 8 190 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2015. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 1^{er} mai 2013, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation un nombre maximal de 8 917 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2014. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 4 019 000 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes du TSX et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 1^{er} mars 2014, la Société a procédé au rachat dans le cours normal des activités de 2 574 100 et 4 093 300 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 21,62 et 17,17 \$ par action moyennant des considérations totales, incluant les frais, de 55,6 millions de dollars et de 70,3 millions de dollars, respectivement. Des montants de 42,9 millions de dollars et de

48,6 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1^{er} mars 2014, respectivement. Les actions rachetées au cours des exercices terminés le 28 février 2015 et le 1^{er} mars 2014 ont été annulées au cours de ces mêmes périodes.

Le 28 avril 2015, le conseil d'administration a approuvé un avis d'intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Exercice d'un privilège d'échange

Le 20 février 2015, la Société a émis 500 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 500 000 actions catégorie « B » contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A », à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour chaque action catégorie « B » ainsi échangée.

Le 14 août 2013, la Société a émis 10 385 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 10 385 000 actions catégorie « B » contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A », à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour chaque action catégorie « B » ainsi échangée.

Options d'achat d'actions

Pour l'exercice financier terminé le 28 février 2015, 407 460 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions comparativement à 1 013 854 actions émises suite à la levée d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 1^{er} mars 2014.

Actions émises et en circulation

Le tableau suivant indique le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (TSX:PJC.A) ainsi que le nombre d'actions catégorie « B » émises et en circulation.

Au 24 avril 2015, il y avait 0,4 million d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation (0,6 million au 25 avril 2014).

<i>(nombre d'actions, en millions)</i>	Au 24 avril 2015	Au 28 février 2015	Au 1 ^{er} mars 2014
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »	83,5	83,5	85,2
Actions catégorie « B »	103,5	103,5	104,0
Actions émises	187,0	187,0	189,2
Actions autodétenues	0,1	0,1	0,2
Actions en circulation	186,9	186,9	189,0

Dividendes

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un déboursé total de 75,1 millions de dollars (dividende total de 0,40 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2014, en plus de son dividende trimestriel de 0,085 \$ par action, la Société avait versé un dividende spécial en espèces de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». La Société a ainsi versé un total de 164,9 millions de dollars en dividendes (dividende total de 0,84 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2014.

Le 28 avril 2015, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action, soit une augmentation de 10,0 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 29 mai 2015 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 15 mai 2015. Ce dividende trimestriel ramené sur une base annualisée s'élève à 0,44 \$ par action.

OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location simple traditionnels. En général, les baux détenus par la Société se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 10 à 15 ans et comportent des options de renouvellement.

Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 26 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ». Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces, en date du 28 février 2015, pour les exercices financiers indiqués, en vertu de nos contrats de dette à long terme, de nos contrats de location à long terme, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles.

<i>(non auditées, en millions de dollars)</i>	Exercice financier				Total
	2016	2017-2018	2019-2020	2021 et après	
	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Obligations en vertu de contrats de location simple ⁽²⁾	50,4	97,3	89,8	218,6	456,1
Obligations d'achat ⁽³⁾	72,9	5,1	0,3	-	78,3
Total	123,3	102,4	90,1	218,6	534,4

⁽¹⁾ La dette à long terme étant inutilisée au 28 février 2015, la Société n'a aucune obligation en espèce à cette date.

⁽²⁾ Les obligations en vertu des contrats de location simple sont constituées des paiements minimums futurs non résiliables et excluent l'encaissement découlant des contrats de sous-location simple pour les immeubles. Les lecteurs sont invités à consulter la note 26 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

⁽³⁾ Les obligations d'achat comprennent les paiements minimums exigibles qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles au 28 février 2015 et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Elles sont constituées principalement d'engagements relatifs aux ententes de services et à nos immobilisations corporelles. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de rémunération du personnel ou de toute convention collective ont été exclues.

PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DE RETRAITE

Au 28 février 2015, la Société avait un passif net au titre des prestations définies de 3,2 millions de dollars inclus dans les autres éléments du passif à long terme de l'état consolidé de la situation financière relativement à ses régimes de retraite à prestations définies. Les obligations au titre des prestations définies ne sont pas reflétées dans le tableau des obligations contractuelles et engagements commerciaux de la présente section puisqu'elles sont sans échéance fixe. Les cotisations prévues pour l'exercice financier 2016 relativement aux régimes de retraite à prestations définies s'élèvent à 1,4 million de dollars.

Les obligations de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, dont les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle, les lois en vigueur en matière de retraite et l'évolution de la conjoncture économique par rapport aux prévisions. Le montant réel des cotisations peut différer des prévisions.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ». La Société n'a recours à aucun arrangement indépendant de l'état de la situation financière qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. La Société a recours à des contrats de location simple pour plusieurs de ses établissements.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Selon la conjoncture en matière de taux d'intérêt,

la Société pourrait avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à d'autres outils pour la gestion du risque lié aux taux d'intérêt.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 29 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société pour obtenir de plus amples informations sur les autres risques liés aux instruments financiers auxquels est soumise la Société.

Garanties et conventions de rachat

Au 28 février 2015, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,7 millions de dollars. La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Société s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 28 février 2015, les financements relatifs aux rachats d'équipements et de stocks s'élevaient respectivement à 74,4 millions de dollars et 140,7 millions de dollars. La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 28 février 2015 et du 1^{er} mars 2014.

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des établissements franchisés contrôlés par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche. Les transactions entre la Société et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a acquis 15,2 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2014) d'immobilisations corporelles d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à la Fondation Marcelle et Jean Coutu, un organisme de bienfaisance contrôlé par M. Jean Coutu et sa famille, de 13,0 millions de dollars (199,2 millions de dollars en 2014) d'une société sous contrôle commun. L'économie d'impôt exigible de 3,5 millions de dollars (53,6 millions de dollars en 2014) résultant de cette déduction fiscale a été constatée dans les surplus d'apport de la Société.

De plus, au cours de l'exercice financier 2014, la Société a racheté de la Fondation Marcelle et Jean Coutu 18 154 490 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions importante. Les lecteurs sont invités à consulter la section 8. « Situation de

trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements sur l'offre publique de rachat d'actions importante.

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a déboursé une somme de 1,4 million de dollars en contrepartie d'une participation additionnelle de 8,7 % dans une société associée. Cette participation a été acquise d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société.

Au 28 février 2015, Monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 28 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les transactions entre parties liées et pour le détail de la rémunération des principaux dirigeants.

11. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le présent rapport de gestion est fondé sur les états financiers consolidés de la Société préparés conformément aux IFRS. La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les informations détaillées sur ces estimations importantes sont présentées ci-après.

Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont des actifs financiers comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce faire, la direction estime les taux d'actualisation appropriés et émet des hypothèses sur le moment où les sommes seront recouvrées. Par ailleurs, la valeur comptable des créances à long terme de franchisés est réduite à sa valeur de réalisation estimative lorsque, après analyse, la direction estime que le recouvrement des créances devient douteux. Si les estimations et hypothèses de la direction s'avéraient inexactes, les créances à long terme de franchisés pourraient être différentes, affectant ainsi la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

Dépréciation des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« l'UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, comme par exemple, le taux d'actualisation et les flux de trésorerie nets futurs, pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes et donc à des valeurs comptables différentes à l'état consolidé de la situation financière, ce qui affecterait aussi les résultats consolidés de la Société.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, ce qui représente la période pendant laquelle la Société estime qu'ils contribueront à ses flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses différentes sur la durée de vie utile pourrait donner lieu à des valeurs comptables différentes pour ces actifs et pour la charge d'amortissement.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et n'est pas amorti. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'il existe une indication selon laquelle l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Un test de dépréciation peut s'avérer nécessaire dans le cas d'un rendement nettement insuffisant par rapport aux résultats d'exploitation historiques ou attendus, de changements importants dans l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie de la Société et de tendances économiques négatives importantes. Si le montant recouvrable de l'UGT est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

Aux fins de son analyse sur la dépréciation de valeur, la Société utilise des estimations et des hypothèses de manière à établir la juste valeur. Ces hypothèses sont décrites à la note 17 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société. Ces hypothèses sont sujettes à une part d'incertitude et au jugement. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes affectant ainsi l'état de la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Les principales hypothèses sont quantifiées à la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes, affectant ainsi l'état de la situation financière, le résultat global et les résultats consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société.

Impôt sur le résultat

Les impôts exigibles et différés sont évalués d'après les estimations de la direction. L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de la Société à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. La Société constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation de tous les facteurs pertinents. La direction émet également d'autres hypothèses, entre autres, sur les éléments suivants :

le moment où les différences temporaires seront résorbées, les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporaires se résorberont et l'interprétation des lois fiscales. Ces estimations et hypothèses utilisées différemment, pourraient générer des valeurs comptables différentes et ainsi affecter la charge d'impôt à l'état consolidé du résultat.

12. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

MODIFICATIONS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015

Instruments financiers - Présentation — En décembre 2011, l'IASB a publié une modification à l'IAS 32, *Instruments financiers – Présentation*, qui traite de l'interprétation d'avoir actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser et de l'application des exigences de réalisation et de règlement simultanés au sens de compensation. La Société a adopté cette modification à compter du 2 mars 2014. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Droits ou taxes — En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, une interprétation de la comptabilisation des droits ou des taxes imposés par une autorité publique. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. La Société a adopté cette interprétation à compter du 2 mars 2014. L'adoption de cette interprétation n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Les informations sur ces nouvelles normes, modifications et interprétations susceptibles d'être applicables pour les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous. Un certain nombre d'autres nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées mais il n'est pas prévu qu'elles auront un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers — En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers. L'IFRS 9 a été ultérieurement modifiée en octobre 2010 pour inclure les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation ainsi qu'en novembre 2013 pour inclure de nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture générale. Une autre version révisée d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et inclut principalement a) les exigences en matière de dépréciation des actifs financiers et b) des modifications à portée limitée aux exigences de classement et d'évaluation en introduisant une catégorie d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour certains instruments simples d'emprunt. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La date prévue d'entrée en vigueur de la nouvelle norme est le 1er janvier 2018, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients — En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, en remplacement de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. Selon le principe de base d'IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client, et au montant de la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. L'IFRS 15 contient également des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. Des informations supplémentaires doivent être divulguées par voie de notes aux états financiers. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

13. MESURE FINANCIÈRE NON RECONNUE SELON LES IFRS

La direction utilise le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid qui n'est pas une mesure définie par les IFRS.

Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid

Le résultat net (ou le résultat net par action) avant gains liés au placement dans Rite Aid n'est pas une mesure reconnue selon les IFRS. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs d'être informés des éléments importants de nature inhabituelle ou non répétitive qui ont influé positivement ou négativement sur les mesures qu'elle applique en conformité avec les IFRS et que la mesure non conforme aux IFRS mentionnée précédemment procure aux investisseurs une mesure de performance permettant de comparer ses résultats entre les périodes sans tenir compte de ces éléments. La mesure de la Société qui exclut certains éléments n'a aucune signification normalisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elle ne doit pas être prise en compte isolément.

Le résultat net et le résultat de base par action sont rapprochés ci-après avec le résultat net (ou le résultat net par action) avant gains liés au placement dans Rite Aid. Tous les montants sont présentés, lorsqu'applicable, déduction faite des impôts.

	Exercice financier	
	2015	2014
<i>(non audité, en millions de dollars sauf les données par action)</i>		
	\$	\$
Résultat net	218,9	437,0
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	-	(212,7)
Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid	218,9	224,3
Résultat de base par action	1,17	2,12
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	-	(1,03)
Résultat net par action avant gains liés au placement dans Rite Aid	1,17	1,09

14. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ».

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Société utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Société d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques. La Société a identifié plusieurs sources potentielles de risques et d'incertitudes qui sont identifiées ci-après. Par contre, d'autres sources de risques et d'incertitudes, insoupçonnées ou jugées non importantes pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un impact sur la Société.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Société;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les quatre éléments suivants : le rendement de la Société, le rendement du réseau de franchisés ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi

qu'aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, etc. Les lecteurs sont invités à consulter la note 25 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2015 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les garanties et éventualités.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes des franchisés PJC. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et nouveaux règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Certaines de ces lois et certains de ces règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Cependant, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces. Les lecteurs sont invités à consulter la section 3. « Informations annuelles choisies pour les exercices financiers 2015, 2014 et 2013 » du présent rapport de gestion afin d'obtenir de plus amples informations sur les modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments.

Concurrence

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. L'incapacité de la Société à répondre à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Société croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous continuons à concentrer nos efforts à offrir un niveau de service professionnel élevé et à mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses longues heures d'ouverture ainsi que la grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques qui y sont offerts.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous possédons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 416 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que nos nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes nous aident à évaluer l'impact des changements en question en termes de rentabilité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons un programme de fidélisation très reconnu, AIR MILES^{md}, en exclusivité dans le marché des pharmacies au Québec. Ce programme nous procure un avantage concurrentiel important et a un impact positif sur la fidélisation de notre clientèle.

Développement du réseau de franchisés

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité à accroître et à améliorer son réseau de franchisés, notamment par l'ouverture de nouveaux établissements, la relocalisation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Société prévoit ajouter à son réseau de franchises, par voie d'acquisition par des pharmaciens propriétaires franchisés PJC, des pharmacies indépendantes ainsi que d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers

planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre son plan d'expansion à exécution si des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commercialement raisonnables.

En tant que franchiseur, la Société fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi que de l'application uniforme des normes de la Société. De plus, des liens de communication efficaces sont maintenus entre la Société et ses franchisés, notamment par un comité de liaison et d'autres comités consultatifs, afin d'assurer la satisfaction des franchisés et le respect des normes de la Société.

Approvisionnement et qualité des produits

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau des stocks sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques, la disponibilité des produits et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison pourrait générer des surplus de stocks ainsi que certains risques financiers. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des stocks performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de la planification des approvisionnements, de l'évaluation du roulement et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux stocks à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont responsables de la qualité et de la sécurité de leurs produits et, en cas de non-conformité, ceux-ci doivent en assumer les risques. De par leur nature, nos activités de fabrication et de distribution de certains produits, notamment des médicaments et autres produits pharmaceutiques, nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou aux mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons comprennent ceux de déficiences ou manquements à ces mesures ainsi que de défauts de produits causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison, lesquels sont fabriqués par des fournisseurs indépendants en vertu d'ententes avec la Société, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect de normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures nous permettant de retirer rapidement du marché des produits qui présentent des dangers potentiels. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Société détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

Logistique / distribution

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nos entrepôts sont situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers, au Québec et en Ontario. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour assurer un suivi constant des opérations de distribution afin d'assurer que les standards et règlements soient respectés.

La Société procède actuellement à la construction d'un nouveau centre de distribution à Varennes. Le transfert des opérations est prévu pour la fin de l'exercice financier 2016. Ce projet permettra à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. La Société a mis en place une équipe de ressources dédiée au projet ainsi que des contrôles périodiques de gouvernance au niveau du suivi des risques potentiels, des coûts et des échéanciers.

Relations de travail

Nos employés des centres de distribution sont syndiqués. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives peuvent entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient avoir un

effet défavorable sur les activités de distribution. Tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir de bonnes relations avec les syndicats et leurs représentants. Une convention collective, d'une durée de huit ans, a été signée en décembre 2011 avec les employés de notre centre de distribution de Longueuil.

Services professionnels

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Ces risques pourraient avoir un impact important sur notre réputation et notre image. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel (pharmaciens et techniciens) des pharmacies PJC, des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

Divulgence financière

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, de même qu'aux normes comptables, notamment en matière de présentation de l'information, afin d'assurer la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons adéquatement de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous possédons une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

Embauche, rétention et structure organisationnelle

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons mis en place des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

Sécurité informatique et efficacité des systèmes

La Société et son réseau de pharmacies affiliées dépendent d'une infrastructure de technologie de l'information qui supporte tous les systèmes d'information nécessaires à la bonne marche des opérations quotidiennes. Ces systèmes d'information pourraient être vulnérables à une cyberattaque, du cyber espionnage, un virus, une panne de courant, une défaillance de système, une erreur humaine, une catastrophe naturelle, un acte de guerre ou de terrorisme ou autres situations du même genre. La continuité de nos opérations serait affectée en cas de non disponibilité des systèmes informatiques. De plus, l'accès non autorisé à des informations confidentielles aurait un impact défavorable sur la réputation de la Société. Ceci aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. Afin de réduire ces risques, nous avons mis en place des contrôles tels un plan de relève en cas de sinistre et des contrôles robustes au niveau des accès à nos systèmes d'information. La Société possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité.

15. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun,

notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 28 février 2015 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* » (2013 COSO Framework). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 28 février 2015 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux PCGR du Canada. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Société en matière de divulgation d'information financière.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015.

16. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ».

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs, aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail en pharmacie, mais l'augmentation du volume du secteur opérationnel des médicaments génériques aura un effet positif sur les marges consolidées.

D'autre part, la Société consolidera toutes ses activités présentement situées à Longueuil, incluant ses bureaux administratifs et son centre de distribution, à Varennes, sur la Rive-Sud de Montréal. Les espaces utilisés par les opérations actuelles du Groupe Jean Coutu, situés dans le parc industriel de Longueuil depuis 1976, ne suffisent plus à répondre aux besoins d'un réseau en croissance. Les nouvelles installations, d'une superficie totale de 800 000 pieds carrés, permettront à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. La construction des nouvelles installations, modernes et plus vastes, a débuté au

cours du premier trimestre de l'exercice financier 2015. Le projet représente un investissement total de près de 190,0 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 2016, la Société prévoit investir environ 130,4 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en paiements de frais de développement de la bannière, incluant 103,4 millions de dollars pour le nouveau centre de distribution et siège social. La Société prévoit ouvrir 12 établissements dont trois relocalisations et réaliser 24 projets de rénovations et d'agrandissements pour une superficie de vente totale prévue du réseau de 3 283 000 pieds carrés à la fin de l'exercice financier 2016.

17. MISES EN GARDE QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société qui ont été faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris des déclarations sur la stratégie de la Société en matière de croissance, les coûts, la performance financière ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », ou de la forme négative de ces termes, ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'éléments non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'actifs, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Société et qui pourraient faire en sorte que ses résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives sont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans le secteur d'activités de la Société, l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Société, la réputation des fournisseurs et des marques, des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, la capacité de la Société d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant son rendement ou ses résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de faciliter la compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société, en plus de présenter de l'information à propos des attentes et des plans de la direction pour l'avenir. Les investisseurs et les autres personnes sont donc avisés que ces déclarations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins et qu'ils ne devraient pas s'y fier indûment. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.jeancoutu.com. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle de la Société sous la section intitulée « Facteurs de risque » ainsi que dans les sections « Principales estimations comptables », « Risques et incertitudes » et « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives du présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société en date de la présente et sont sujettes à changement après cette date. La Société rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent.

28 avril 2015

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. incombe à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière. Il incombe à la direction de choisir les conventions comptables et d'établir les jugements et les estimations comptables importants. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, l'audit interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitter de ses responsabilités. Les auditeurs indépendants et l'audit interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur audit, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont la responsabilité de l'audit des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

/s/ François J. Coutu

/s/ André Belzile

Président et chef de la direction
Le 28 avril 2015

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(s) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 28 avril 2015
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119522

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014	2015	2014
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>	\$	\$
Ventes	2 532,8	2 459,2
Autres produits (note 5)	280,8	274,1
	2 813,6	2 733,3
Charges opérationnelles		
Coût des ventes (note 6)	2 196,9	2 137,5
Frais généraux et opérationnels (note 6)	284,8	261,3
Résultat opérationnel avant amortissements	331,9	334,5
Amortissements (note 7)	32,0	32,5
Résultat opérationnel	299,9	302,0
Revenus financiers (note 8)	(0,6)	(1,8)
Résultat avant les éléments suivants	300,5	303,8
Gains sur dispositions du placement dans Rite Aid (note 13)	-	212,7
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	300,5	516,5
Impôt sur le résultat (note 9)	81,6	79,5
Résultat net	218,9	437,0
Résultat de base par action , en dollars (note 10)	1,17	2,12
Résultat dilué par action , en dollars (note 10)	1,16	2,12

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014	2015	2014
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Résultat net	218,9	437,0
Autres éléments du résultat global , déduction faite des impôts		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 27)	(2,2)	0,8
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :		
Actif financier disponible à la vente (impôt de néant) :		
Variation de la juste valeur (note 13)	-	171,9
Reclassement au résultat net de gains sur dispositions (note 13)	-	(212,7)
	(2,2)	(40,0)
Total du résultat global	216,7	397,0

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014

(en millions de dollars canadiens)

	Capital-actions	Actions autodétenues	Surplus d'apport	Placement dans Rite Aid	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 2 mars 2013	537,1	(2,2)	1,7	40,8	533,4	1 110,8
Résultat net	-	-	-	-	437,0	437,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(40,8)	0,8	(40,0)
Total du résultat global	-	-	-	(40,8)	437,8	397,0
Rachat d'actions (note 22)	(129,4)	(0,8)	-	-	(348,4)	(478,6)
Dividendes (note 22)	-	-	-	-	(164,9)	(164,9)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 24)	-	-	1,0	-	-	1,0
Options exercées (note 24)	14,4	-	(1,2)	-	-	13,2
Apport d'une déduction fiscale (note 9)	-	-	53,6	-	-	53,6
Solde au 1er mars 2014	422,1	(3,0)	55,1	-	457,9	932,1
Résultat net	-	-	-	-	218,9	218,9
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(2,2)	(2,2)
Total du résultat global	-	-	-	-	216,7	216,7
Rachat d'actions (note 22)	(12,7)	(0,8)	-	-	(42,9)	(56,4)
Dividendes (note 22)	-	-	-	-	(75,1)	(75,1)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 24)	-	-	1,0	-	-	1,0
Options exercées (note 24)	6,6	-	(1,0)	-	-	5,6
Règlement d'actions liées au rendement (note 24)	-	1,0	(0,5)	-	(0,5)	-
Apport d'une déduction fiscale (note 9)	-	-	3,5	-	-	3,5
Solde au 28 février 2015	416,0	(2,8)	58,1	-	556,1	1 027,4

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés de la situation financière

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
<i>Actifs courants</i>		
Encaisse	121,9	74,3
Créances clients et autres débiteurs	214,2	206,9
Stocks (note 11)	224,8	189,8
Charges payées d'avance	9,3	6,2
	570,2	477,2
<i>Actifs non courants</i>		
Créances à long terme de franchisés (note 12)	23,5	23,7
Placements dans des entreprises associées et coentreprises	15,4	13,6
Immobilisations corporelles (note 14)	438,3	361,1
Immeubles de placement (note 15)	24,0	24,7
Immobilisations incorporelles (note 16)	207,0	202,0
Goodwill (note 17)	36,0	36,0
Impôt différé (note 9)	14,1	11,3
Autres éléments de l'actif à long terme (note 18)	15,1	15,0
Total de l'actif	1 343,6	1 164,6
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 19)	245,4	209,3
Impôt exigible	47,5	4,6
	292,9	213,9
<i>Passifs non courants</i>		
Impôt différé (note 9)	0,5	1,0
Autres éléments du passif à long terme (note 21)	22,8	17,6
Total du passif	316,2	232,5
<i>Garanties, éventualités et engagements (notes 25 et 26)</i>		
Capitaux propres	1 027,4	932,1
Total du passif et des capitaux propres	1 343,6	1 164,6

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu

Administrateur et Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

L. Denis Desautels

Administrateur

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014	2015	2014
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net	218,9	437,0
Ajustements :		
Amortissements	32,0	32,5
Gains sur dispositions du placement dans Rite Aid (note 13)	-	(212,7)
Revenus d'intérêts	(1,8)	(3,6)
Impôt sur le résultat	81,6	79,5
Autres	7,8	3,1
	338,5	335,8
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 30)	(25,1)	(14,9)
Intérêts encaissés	1,8	3,5
Impôt sur le résultat payé	(37,7)	(40,0)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	277,5	284,4
Activités d'investissement		
Produits de la cession du placement dans Rite Aid	-	477,9
Placements dans des entreprises associées et coentreprises	(1,5)	(5,3)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(79,1)	(31,8)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	0,2	1,6
Acquisitions d'immeubles de placement	(1,2)	(0,2)
Produits de la cession d'immeubles de placement	1,0	1,7
Variation nette des créances à long terme de franchisés	(6,6)	(1,9)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(16,6)	(18,0)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(103,8)	424,0
Activités de financement		
Frais de financement	(0,2)	(0,3)
Émission d'actions	5,6	13,2
Rachat d'actions et actions autodétenues	(56,4)	(480,5)
Dividendes versés	(75,1)	(164,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(126,1)	(632,5)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	47,6	75,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	74,3	(1,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	121,9	74,3

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 30 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Informations générales

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. (la « société mère ») est régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). L'adresse du siège social de la société mère est le 530, rue Bériault, Longueuil, Québec (Canada). La société mère et ses filiales (la « Société ») exploitent un réseau d'établissements franchisés au Canada sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté. La Société exploite également deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 416 établissements franchisés au 28 février 2015 (413 au 1er mars 2014). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. Les franchisés assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. En vertu de IFRS 10, *États financiers consolidés*, les résultats financiers des établissements franchisés ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société. La Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés.

La Société possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.

2. Bases d'établissement

a) Déclaration de conformité

La Société a préparé ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du Manuel des Comptables Professionnels Agréés du Canada - Comptabilité, qui intègrent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 28 avril 2015.

b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices financiers terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014 comprenaient 52 semaines.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies qui est basée sur une évaluation actuarielle.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Bases d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et exercice de jugement

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables qui ont la plus importante incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent les éléments suivants : l'identification des composantes des immobilisations corporelles et des immeubles de placement, le classement des immobilisations corporelles à double usage, ainsi que la détermination du fait que la Société a le contrôle ou non des établissements franchisés auxquels elle apporte un soutien financier.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important pouvant donner lieu à un ajustement important pendant le prochain exercice concernent les éléments suivants : la dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des immobilisations incorporelles et du goodwill, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des frais de développement de la bannière, les provisions pour mauvaises créances et les provisions fiscales, l'établissement des taux d'impôt utilisés pour évaluer l'impôt différé, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations au titre des prestations définies, la juste valeur des instruments financiers, les garanties et les éventualités.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et de toutes ses filiales. Les filiales sont constituées des entités sur lesquelles la Société a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Les états financiers des filiales sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date à laquelle le contrôle entre en vigueur jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. Les conventions comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire pour qu'elles soient conformes aux conventions adoptées par la Société.

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont entièrement détenues, sont les suivantes :

- Pro Doc Itée
- Centre d'information Rx Itée

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

b) Conversion de monnaies étrangères

Aux fins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Les transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaies étrangères) sont comptabilisées au cours de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Tous les profits et pertes de change sont inclus dans les états consolidés du résultat, à moins qu'ils ne soient assujettis à la comptabilité de couverture.

c) Comptabilisation des produits

Les produits se composent principalement de la vente de biens. Les ventes sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours de marchandises, des rabais commerciaux et des allocations professionnelles. Les produits sont comptabilisés lorsqu'un indice convaincant existe selon lequel les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, habituellement lorsque les biens sont expédiés, lorsque le recouvrement de la contrepartie est probable, lorsque les coûts connexes et la possibilité de retour des biens peuvent être estimés de façon fiable, lorsque l'entité n'est plus impliquée dans la gestion continue des biens, et lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les allocations professionnelles ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont portés en diminution des ventes au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

La Société présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Société agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont comptabilisées dans les autres produits à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés dans les autres produits lorsque les services sont rendus. Lorsque les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société comptabilise le revenu de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location (note 3 q).

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Rabais des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction du prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état consolidé du résultat et dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts additionnels engagés par la Société pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

La Société reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes d'exclusivité. Les produits relatifs à ces ententes sont différés lorsqu'ils sont reçus, et les montants sont comptabilisés au rythme des achats, comme il est stipulé dans chacune des ententes. Les produits différés sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que dans les autres éléments du passif à long terme.

e) Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités d'un contrat ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple.

i) La Société en tant que bailleur

Les revenus de location tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location dans les autres produits. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

La Société loue et sous-loue des propriétés dont les contrats de location comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments de l'actif à long terme (note 3 q).

ii) La Société en tant que preneur

Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés dans le résultat consolidé sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les avantages obtenus au titre de contrats de location et les clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés comme étant constitutifs du total des loyers, pendant toute la durée du contrat de location. Les loyers sont comptabilisés dans les frais généraux et opérationnels. Lorsque des avantages sont obtenus pour la conclusion de contrats de location simple, de tels avantages sont comptabilisés à titre de passif.

La Société loue des propriétés dont les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments du passif à long terme (note 3 t).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net consolidé, sauf dans la mesure où l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, ou d'éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice, calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement à l'impôt à payer pour les exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des placements dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et où il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant de différences temporaires déductibles associées à de tels investissements et participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour y imputer les avantages des différences temporaires et où ce bénéfice devrait s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre que la totalité ou une partie de l'actif soit recouvré.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et la réglementation fiscale) adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

g) Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat consolidé attribuable aux actionnaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué de la Société en circulation au cours de la période, respectivement.

Le résultat dilué par action est déterminé en fonction de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives générées par les instruments de paiements fondés sur des actions attribués aux employés. Les instruments de paiements fondés sur des actions qui ont un effet antidilutif ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

h) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation ultérieure
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Placement dans Rite Aid	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti

i) Instruments financiers non dérivés

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un instrument financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

i) Instruments financiers non dérivés (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument ou du contrat dérivé.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration. La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles connexes sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

ii) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, si et seulement si la Société possède un droit juridique exécutoire de compensation des montants et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iii) Instruments financiers dérivés

Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la Société ne détenait pas d'instruments financiers dérivés.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

iii) Instruments financiers dérivés (suite)

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les dérivés procurant une couverture économique sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat. La Société ne détient pas de dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture.

iv) Dépréciation

Un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué à chaque fin de période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si un élément probant indique qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif en question, laquelle peut être estimée de façon fiable.

La Société évalue les indications de dépréciation pour les créances en fonction des actifs particuliers. Toutes les créances individuelles sont soumises à des tests de dépréciation spécifiques.

v) Hiérarchie des justes valeurs

La Société a analysé ses instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale et les a regroupés au sein de niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur des instruments financiers.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements temporaires qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois, ainsi que du découvert bancaire. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que l'encaisse, le montant net est présenté comme découvert bancaire dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la Société tiennent compte des accords de compensation que la Société détient auprès de ses banques.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

j) Stocks

Les stocks sont constitués de produits finis disponibles à la vente. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des frais de vente estimés.

k) Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, les ajustements à la juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur les nouvelles créances à long terme de franchisés sont portés en diminution des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. Si le montant de la réduction de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, elle est reprise. Les réductions et reprises de valeur sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

l) Placements dans des entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. Une influence notable est présumée exister lorsqu'une société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel, et pour lesquelles elle a des droits sur leurs actifs nets, et qui requièrent que les décisions concernant les activités pertinentes fassent l'objet d'un consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les placements dans des entreprises associées et la coentreprise de la Société sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et les états financiers consolidés de la Société incluent la quote-part de la Société dans les produits, les charges et les mouvements de capitaux propres des entreprises détenues comptabilisées selon la mise en équivalence, après ajustements pour rendre les conventions comptables conformes à celles de la Société à partir de la date à laquelle une influence notable commence à s'exercer jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. S'il y a une dépréciation, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable et la perte est comptabilisée dans le résultat consolidé.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Immobilisations corporelles

i) Classement

Commentaire général

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Biens immobiliers occupés par des franchisés

Les biens immobiliers occupés par des franchisés ne répondent pas aux critères pour être classés comme immeubles de placement, car la Société génère d'importants flux de trésorerie autres que les revenus de location par le biais des franchisés, et fournit à ces derniers une vaste gamme de services qui ne sont pas considérés comme accessoires. Par conséquent, la Société comptabilise les biens immobiliers occupés par des franchisés en tant qu'immobilisations corporelles.

Biens à double usage

Les biens à double usage sont des biens occupés par des franchisés et loués à d'autres tiers. La Société a conclu que tous les biens à double usage ne répondaient pas aux critères pour être fractionnés en bien à usage de la Société et en immeubles de placement à des fins comptables et, par conséquent, tous ces biens sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles puisque la portion destinée à l'usage de la Société (c.à.d. : louée à un franchisé) représente toujours plus qu'une portion négligeable du bien.

Changement d'utilisation

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

ii) Comptabilisation

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Immobilisations corporelles (suite)

ii) Comptabilisation (suite)

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées
Immeubles	15 à 40 ans
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	3 à 5 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés au montant net dans les frais généraux et opérationnels.

n) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des propriétés détenues pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital ou les deux. Les biens loués à des tiers autres que des franchisés répondent aux critères pour être classés comme immeubles de placement, puisque la Société détient ces biens dans le but d'en tirer des revenus de location et en tant que mesure défensive contre les concurrents.

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

Les immeubles de placement sont comptabilisés de la même manière que les immobilisations corporelles.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

o) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les frais de développement de la bannière et les logiciels évalués au coût, diminués du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, et tous les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durées
Frais de développement de la bannière	25 ans
Logiciels	3 à 10 ans

Les frais de développement de la bannière sont versés aux franchisés pour qu'ils acquièrent, entre autres, des dossiers d'ordonnances, ce qui augmente le volume d'affaires des points de vente. Puisque la Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés, le versement de frais de développement de la bannière à un franchisé fait en sorte que la Société bénéficie, notamment, d'une augmentation de ses ventes et de ses revenus de redevances.

p) Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition) et représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill n'est pas amorti.

q) Autres éléments de l'actif à long terme

Les autres éléments de l'actif à long terme sont principalement des actifs liés à des contrats de location contenant des clauses d'indexation. La Société détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum. La Société comptabilise ces revenus de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location et, par conséquent, comptabilise la différence entre les revenus de location et les sommes à recevoir en vertu du contrat de location comme actifs de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

r) Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et du goodwill

i) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

ii) Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'il existe une indication selon laquelle l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

s) Provisions

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée au moyen des flux de trésorerie estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'on s'attend à ce que certains ou tous les avantages économiques requis pour éteindre une provision soient recouverts d'un tiers, une créance est comptabilisée à titre d'actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et que le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

t) Autres éléments du passif à long terme

Les autres éléments du passif à long terme sont constitués principalement des obligations différées liées à des contrats de location et la portion long terme des obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 24). La Société loue des locaux et comptabilise la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local auprès du propriétaire. Les dépenses de location sont comptabilisées dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs offerts relatifs aux contrats de location et les augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés en tant que partie intégrante du total des frais généraux et opérationnels, sur la durée du contrat de location.

u) Capital-actions

i) Actions

Les actions de la société mère sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et d'options d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction des effets fiscaux.

ii) Rachat d'actions

La Société peut, de temps à autre, racheter ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et d'une offre publique de rachat importante. Lorsque des actions ordinaires sont rachetées, la valeur comptable des actions rachetées est déduite du capital-actions. L'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées est inscrit dans les résultats non distribués. Toutes les actions ordinaires rachetées sont annulées.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

v) Paiements fondés sur des actions

i) Régimes d'options d'achat d'actions et d'actions liées au rendement

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe et un régime d'actions liées au rendement (« ALR ») qui sont décrits à la note 24. Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Il est passé en charge et porté au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. En ce qui concerne le régime d'option d'achat d'actions, ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée d'options d'achat d'actions. En ce qui concerne le régime d'ALR, tout écart entre le montant crédité au surplus d'apport relativement au coût de la rémunération fondée sur des actions et le montant déboursé par la Société pour l'acquisition des actions qui serviront au règlement des ALR est reclassé aux résultats non distribués au moment de la remise des ALR.

Une estimation est requise pour le nombre prévu d'instruments de capitaux propres dont les droits seront acquis et l'estimation est révisée lorsque des informations ultérieures indiquent que les renonciations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. L'incidence de toute variation du nombre d'options d'achat d'actions ou d'ALR est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les attributions se qualifient comme instruments de capitaux propres. Le régime d'options d'achat d'actions et les ALR sont les seuls régimes de la Société réglés en instruments de capitaux propres.

ii) Régime de droits à la plus-value d'actions

La Société a un régime de droits à la plus-value d'actions. La juste valeur des montants payables à des hauts dirigeants en vertu des droits à l'appréciation d'actions, lesquels sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les charges au titre du personnel, et une augmentation correspondante est comptabilisée au passif dans les autres éléments du passif long terme à l'exception de la portion court terme comptabilisée dans les fournisseurs et autres créiteurs, pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture, ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

iii) Régime d'unités d'actions

La Société a également un régime d'unités d'actions, dont les paiements sont réglés en trésorerie, à l'intention des membres du conseil d'administration. Un passif pour les services acquis est comptabilisé, initialement à la juste valeur, dans les autres éléments du passif long terme, à l'exception de la portion court terme comptabilisée dans les fournisseurs et autres créiteurs, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges au titre du personnel. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement du passif, ainsi qu'à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

w) Régimes de retraite à prestations définies

La Société offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations définies. Ces régimes comprennent les régimes de pension enregistrés de même qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise des conventions de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation des régimes de pension enregistrés est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassées en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation.

Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations), comptabilisé en résultats nets dans les frais généraux et opérationnels;
- intérêts nets (produits ou charges) comptabilisé en résultats nets dans les frais financiers;
- réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le passif net au titre des prestations définies de retraite, comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière dans la rubrique autres éléments du passif à long terme ou des autres éléments de l'actif à long terme selon le cas, représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul se limite à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures au régime.

Aucun autre avantage postérieur à la retraite n'est offert aux membres du personnel.

x) Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges au titre du personnel lorsque les membres du personnel ont rendu les services leur donnant droit aux cotisations.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

y) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités d'affaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières sont disponibles sont revus régulièrement par le président et chef de la direction de la Société afin qu'il puisse décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer le rendement de ceux-ci.

La Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs opérationnels sont les mêmes que celles qui sont décrites dans la présente note. La Société analyse le rendement de son secteur de franchisage et de médicaments génériques en fonction de son résultat opérationnel avant amortissements. Il s'agit de la mesure présentée au président et chef de la direction aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur convenue entre les parties.

4. Modifications de conventions comptables

Modifications de l'exercice financier 2015

a) Instruments financiers - Présentation

En décembre 2011, l'IASB a publié une modification à l'IAS 32, *Instruments financiers – Présentation*, qui traite de l'interprétation d'avoir actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser et de l'application des exigences de réalisation et de règlement simultanés au sens de compensation. La Société a adopté cette modification à compter du 2 mars 2014. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

b) Droits et taxes

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, une interprétation de la comptabilisation des droits ou des taxes imposés par une autorité publique. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. La Société a adopté cette interprétation à compter du 2 mars 2014. L'adoption de cette interprétation n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

4. Modifications de conventions comptables (suite)

Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées

Les informations sur ces nouvelles normes, modifications et interprétations susceptibles d'être applicables pour les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous. Un certain nombre d'autres nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées mais il n'est pas prévu qu'elles auront un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

c) Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers. L'IFRS 9 a été ultérieurement modifiée en octobre 2010 pour inclure les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation ainsi qu'en novembre 2013 pour inclure de nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture générale. Une autre version révisée d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et inclut principalement a) les exigences en matière de dépréciation des actifs financiers et b) des modifications à portée limitée aux exigences de classement et d'évaluation en introduisant une catégorie d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour certains instruments simples d'emprunt. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La date prévue d'entrée en vigueur de la nouvelle norme est le 1er janvier 2018, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

d) Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, en remplacement de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. Selon le principe de base d'IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client, et au montant de la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. L'IFRS 15 contient également des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. Des informations supplémentaires doivent être divulguées par voie de notes aux états financiers. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

5. Autres produits

	2015	2014
	\$	\$
Redevances	118,2	119,1
Loyers	97,1	94,3
Divers	65,5	60,7
	280,8	274,1

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

6. Coût des ventes et frais généraux et opérationnels

	2015	2014
	\$	\$
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	111,4	104,5
Charges liées aux contrats de location simple	60,5	58,2
Autres biens et services ⁽¹⁾	112,9	98,6
Frais généraux et opérationnels	284,8	261,3

⁽¹⁾ Le poste autres biens et services comprend les coûts de publicité, l'entretien et la réparation des immobilisations corporelles, les services aux franchisés, les frais de transport, les provisions pour pertes sur créances, les honoraires professionnels, les fournitures de bureau, les services publics et les charges de taxes et permis.

Aucun frais significatif autre que le coût des stocks n'est inclus au coût des ventes.

7. Amortissements

	2015	2014
	\$	\$
Immobilisations corporelles	20,2	20,9
Immeubles de placement	0,6	0,6
Immobilisations incorporelles	11,2	11,0
	32,0	32,5

8. Revenus financiers

	2015	2014
	\$	\$
Pertes de change	0,1	1,3
Revenu d'intérêts	(1,8)	(3,6)
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,2)	(0,2)
Charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies de retraite (note 27)	0,4	0,4
Autres frais financiers, nets	0,9	0,3
	(0,6)	(1,8)

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Impôt sur le résultat

a) Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat se répartit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice courant	83,2	82,9
Renversement de provisions fiscales	-	(3,2)
Ajustement visant les exercices précédents	0,9	-
	84,1	79,7
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(1,9)	(0,2)
Ajustement visant les exercices précédents	(0,6)	-
	(2,5)	(0,2)
	81,6	79,5

La charge d'impôt de la Société diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi.

	2015	2014
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux combiné prévu par la loi de 26,90 %	80,8	138,9
Augmentation (diminution) du montant d'imposition provenant de divers éléments :		
Utilisation d'attributs fiscaux non comptabilisés contre les gains liés au placement dans Rite Aid	-	(57,2)
Renversement de provisions fiscales	-	(3,2)
Autres	0,8	1,0
	0,8	1,0
	81,6	79,5

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et de la jurisprudence pertinente. Conséquemment, un montant de 3,2 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2014. Au cours de l'exercice financier 2015, aucun ajustement de la provision fiscale n'a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à un organisme de bienfaisance de 13,0 millions de dollars (199,2 millions de dollars en 2014) d'une Société sous contrôle commun. L'économie d'impôt exigible de 3,5 millions de dollars (53,6 millions de dollars en 2014) résultant de cette déduction fiscale a été constatée dans les surplus d'apport.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Impôt sur le résultat (suite)

b) Actif d'impôt différé non comptabilisé

Au 28 février 2015, 865,6 millions de dollars de pertes en capital reportables indéfiniment (865,5 millions de dollars au 1er mars 2014) n'ont pas été comptabilisés à titre d'actifs d'impôts différés. Ces actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés parce qu'il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs à titre de gains en capital, contre lesquels la Société pourrait imputer ces avantages, seront disponibles.

c) Soldes d'impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé sont les suivantes :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé en résultat net	
	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Actif d'impôt différé :				
Créances à long terme de franchisés	0,2	0,2	-	(0,1)
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	2,8	2,7	0,1	(0,2)
Autres éléments du passif à long terme	3,7	2,0	0,9	0,7
Pénalités sur remboursements des billets de premier rang	-	0,9	(0,9)	(2,1)
Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé	12,8	11,2	1,6	2,4
Total de l'actif d'impôt différé	19,5	17,0	1,7	0,7
Passif d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	0,5	0,5	-	(0,3)
Immobilisations incorporelles	4,3	4,8	(0,5)	0,5
Autres éléments de l'actif à long terme	1,1	1,4	(0,3)	0,3
Total du passif d'impôt différé	5,9	6,7	(0,8)	0,5
Actif d'impôt différé, net	13,6	10,3	2,5	0,2
Actif d'impôt différé - non courant	14,1	11,3		
Passif d'impôt différé - non courant	(0,5)	(1,0)		
	13,6	10,3		

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

10. Résultat par action

Le calcul du résultat par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action s'établissent comme suit :

	2015	2014
Résultat net	218,9 \$	437,0 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat de base par action	187,7	206,0
Résultat de base par action, en dollars	1,17 \$	2,12 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	187,9	206,2
Résultat dilué par action, en dollars	1,16 \$	2,12 \$

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, 196 000 instruments de paiements fondés sur des actions ayant un effet antidilutif a été exclus du calcul du résultat dilué par action (aucun n'avait été exclu en 2014).

11. Stocks

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, la provision pour désuétude des stocks comptabilisée en charges dans le coût des ventes s'établissait à 1,1 million de dollars (0,5 million de dollars en 2014).

12. Créances à long terme de franchisés

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Créances à long terme de franchisés	27,0	28,7
Moins : tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les créances clients et autres débiteurs)	(3,5)	(5,0)
	23,5	23,7

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 28 février 2015, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 39,8 millions de dollars (39,2 millions de dollars au 1er mars 2014) avant l'effet de l'actualisation de 0,5 million de dollars (0,6 million de dollars au 1er mars 2014) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 12,3 millions de dollars (9,9 millions de dollars au 1er mars 2014). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 8,0 % (8,0 % au 1er mars 2014). Certains comportent des termes de paiement jusqu'en 2025 et certains n'ont pas de modalités de paiement. La tranche encaissable au cours du prochain exercice n'inclut pas de créances aux franchisés n'ayant pas de modalité de paiement.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

13. Placement dans Rite Aid

Au cours de l'exercice financier 2014, conformément aux dispositions du *Rule 144 under the U.S. Securities Act of 1933*, la Société a vendu ses actions restantes de Rite Aid, soit 178 401 162 actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 2,60 dollars américains par action pour une considération nette de 477,9 millions de dollars (461,4 millions de dollars américains). Par conséquent, un gain de 212,7 millions de dollars (incluant un effet de change cumulé favorable de 17,2 millions de dollars) a été reclassé de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat de la Société au cours de l'exercice financier 2014. L'augmentation de juste valeur du placement dans Rite Aid constatée à l'état consolidé du résultat global de la Société pour l'exercice financier terminé le 1er mars 2014 totalisait 171,9 millions de dollars. Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la Société ne détenait plus d'action de Rite Aid.

14. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 2 mars 2013	98,6	362,5	20,6	80,9	1,3	563,9
Acquisitions	11,0	0,9	0,2	8,8	11,9	32,8
Dispositions et radiations	(0,2)	(1,3)	-	(1,3)	-	(2,8)
Transferts	(4,0)	(0,7)	1,9	-	(7,5)	(10,3)
Solde au 1er mars 2014	105,4	361,4	22,7	88,4	5,7	583,6
Acquisitions	2,9	2,8	0,2	4,7	86,9	97,5
Dispositions et radiations	-	(0,2)	(6,4)	(0,5)	-	(7,1)
Transferts	-	6,5	1,1	-	(7,6)	-
Solde au 28 février 2015	108,3	370,5	17,6	92,6	85,0	674,0
Amortissement cumulé						
Solde au 2 mars 2013	-	123,0	12,6	68,8	-	204,4
Amortissement	-	12,9	1,6	6,4	-	20,9
Dispositions et radiations	-	(0,3)	-	(1,3)	-	(1,6)
Transferts	-	(1,2)	-	-	-	(1,2)
Solde au 1er mars 2014	-	134,4	14,2	73,9	-	222,5
Amortissement	-	12,8	1,8	5,6	-	20,2
Dispositions et radiations	-	(0,2)	(6,4)	(0,4)	-	(7,0)
Solde au 28 février 2015	-	147,0	9,6	79,1	-	235,7
Valeur nette comptable						
Au 1er mars 2014	105,4	227,0	8,5	14,5	5,7	361,1
Solde au 28 février 2015	108,3	223,5	8,0	13,5	85,0	438,3

La valeur nette comptable au 28 février 2015 comprend des terrains destinés à la location d'un montant de 96,4 millions de dollars (93,6 millions de dollars au 1er mars 2014) et des immeubles destinés à la location d'un montant de 194,8 millions de dollars (196,7 millions de dollars au 1er mars 2014).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 2 mars 2013	7,1	20,2	27,3
Acquisitions	-	0,2	0,2
Dispositions	(0,3)	(2,1)	(2,4)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	4,0	6,3	10,3
Solde au 1er mars 2014	10,8	24,6	35,4
Acquisitions	0,6	0,6	1,2
Dispositions	(0,3)	(1,4)	(1,7)
Solde au 28 février 2015	11,1	23,8	34,9
Amortissement cumulé			
Solde au 2 mars 2013	-	9,9	9,9
Amortissement	-	0,6	0,6
Dispositions	-	(1,0)	(1,0)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	-	1,2	1,2
Solde au 1er mars 2014	-	10,7	10,7
Amortissement	-	0,6	0,6
Dispositions	-	(0,4)	(0,4)
Solde au 28 février 2015	-	10,9	10,9
Valeur nette comptable			
Solde au 1er mars 2014	10,8	13,9	24,7
Solde au 28 février 2015	11,1	12,9	24,0

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a comptabilisé, dans les autres produits, 1,0 million de dollars (1,4 million de dollars en 2014) pour des revenus de location tirés d'immeubles de placement et a également comptabilisé, dans les frais généraux et opérationnels, 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars en 2014) de coûts opérationnels directs pour ces mêmes immeubles. La Société a de plus comptabilisé des coûts opérationnels directs de 0,4 million de dollars (0,5 million de dollars en 2014) pour des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu de location.

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre d'immeubles commerciaux loués à des tiers. La juste valeur des immeubles de placement s'établit à 27,4 millions de dollars au 28 février 2015 (28,1 millions de dollars au 1er mars 2014). Cette évaluation est classée de niveau 3, car elle est dérivée de données non observables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Immeubles de placement (suite)

La juste valeur est établie selon le prix qui serait reçu pour la vente d'un immeuble lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est déterminée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt aux flux de trésorerie annuels tirés des contrats de location en vigueur. Au 28 février 2015, les taux d'actualisation avant impôts utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement variaient de 7,00 % à 8,00 % (7,25 % à 8,50 % au 1er mars 2014). Les flux de trésorerie sont d'une durée de cinq ans et comprennent une valeur finale. La Société possède une expertise en gestion immobilière qui est mise à profit pour l'évaluation des immeubles de placement.

16. Immobilisations incorporelles

	Frais de développement de la bannière	Logiciels	Logiciels en développement	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 2 mars 2013	286,1	-	-	286,1
Acquisitions	10,6	-	7,4	18,0
Solde au 1er mars 2014	296,7	-	7,4	304,1
Acquisitions	9,3	0,3	6,6	16,2
Solde au 28 février 2015	306,0	0,3	14,0	320,3
Amortissement cumulé				
Solde au 2 mars 2013	91,1	-	-	91,1
Amortissement	11,0	-	-	11,0
Solde au 1er mars 2014	102,1	-	-	102,1
Amortissement	11,2	-	-	11,2
Solde au 28 février 2015	113,3	-	-	113,3
Valeur nette comptable				
Solde au 1er mars 2014	194,6	-	7,4	202,0
Solde au 28 février 2015	192,7	0,3	14,0	207,0

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

17. Goodwill

La valeur comptable du goodwill s'établit à 36,0 millions de dollars au 28 février 2015 et au 1er mars 2014 dont 20,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des actifs de franchisage et 16,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des médicaments génériques.

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec goodwill

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT. À la date à laquelle le test a été effectué, la Société a déterminé qu'aucune de ses UGT avec goodwill n'avait subi de dépréciation. Afin de déterminer si une dépréciation est requise, la Société estime la valeur recouvrable de chaque UGT. La valeur recouvrable de l'unité est déterminée en fonction du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité en 2015 a été déterminée de la même façon qu'en 2014. Le calcul de la valeur actuelle tient compte des flux de trésorerie futurs prévus sur une période de cinq ans ainsi que d'une valeur finale reflétant les prévisions de croissance par la suite.

Le calcul de la valeur d'utilité de chacune des UGT est fondé sur les hypothèses clés suivantes communes aux UGT de la Société :

- Les projections de flux de trésorerie pour une UGT sont déterminées à partir du budget approuvé pour l'exercice à venir. Celles faites pour les quatre exercices suivant l'exercice pour lequel le budget a été établi sont cohérentes par rapport aux données historiques et reflètent les attentes de la direction quant à la performance opérationnelle à moyen terme de l'UGT et à la croissance prévue des marchés de l'UGT.
- Le calcul de la valeur d'utilité prend en compte des estimations de la performance financière future de l'UGT. Les produits constituent l'un des facteurs clés des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les taux de croissance des produits sur une période de cinq ans ont été évalués en fonction des données historiques et de la croissance prévue de chaque UGT.
- Une valeur finale est incluse pour la période allant au-delà des cinq années suivant la date de clôture et cette valeur est fondée sur les flux de trésorerie estimés pour la cinquième année et un taux de croissance final de 3,7 % (3,7 % en 2014). Ce taux de croissance final n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen pour les marchés pertinents.
- La Société utilise un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % par année (9,0 % en 2014). Ce taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital du secteur dans lequel chaque UGT opère.

La direction est d'avis que tout changement raisonnablement possible des hypothèses clés prises en compte dans le calcul de la valeur recouvrable de chacune de ses UGT n'aura pas d'incidence sur les résultats du test de dépréciation.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Autres éléments de l'actif à long terme

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Actifs de loyers escalatoires	13,5	12,1
Actif net au titre des prestations définies de retraite (note 27)	-	0,8
Autres	1,6	2,1
	15,1	15,0

19. Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Fournisseurs et autres courus	192,0	161,2
Charges à payer et autres	51,0	46,5
Produits différés	2,4	1,6
	245,4	209,3

Les fournisseurs et autres courus sont présentés nets d'un montant de 6,7 millions de dollars qui a été compensé au titre de revenus fournisseurs à recevoir (4,8 millions de dollars au 1er mars 2014).

20. Dette à long terme

a) Convention de crédit

Le 10 novembre 2011, la Société s'est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500,0 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a prolongé d'un an l'échéance de cette facilité, la portant ainsi au 10 novembre 2019 et elle a annulé une tranche de 250,0 millions de dollars du montant global de 500,0 millions de dollars disponible afin de réduire les frais d'attente. Selon la convention de crédit de la facilité, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, incluant les engagements existants, à 750,0 millions de dollars.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Dette à long terme (suite)

a) Convention de crédit (suite)

Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 2,85 % au 28 février 2015 et 3,00 % au 1er mars 2014) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,83 % au 28 février 2015 et 2,07 % au 1er mars 2014). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt d'acceptation bancaire sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. Au 28 février 2015, cette facilité de crédit était inutilisée à l'exception de 0,3 million de dollars de lettres de crédit (0,4 million de dollars au 1er mars 2014).

Selon les termes et conditions stipulés aux conventions de crédit, la Société doit respecter certains engagements, dont le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 23, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la Société respectait ces engagements.

b) Remboursements minimaux

Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la facilité de crédit en cours était inutilisée à l'exception des lettres de crédit mentionnées ci-haut.

21. Autres éléments du passif à long terme

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Obligations différées relatives à des contrats de location	12,4	12,1
Passif net au titre des prestations définies de retraite (note 27)	3,2	-
Obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	6,8	4,9
Autres	0,4	0,6
	22,8	17,6

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie « A », participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie « B » lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « B », participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour une action catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « C », à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	(en millions d'actions)	\$	(en millions d'actions)	\$
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »				
Actions émises au début de l'exercice	85,2	422,1	100,0	537,1
Exercice d'un privilège d'échange	0,5	-	10,4	-
Rachetées et annulées	(2,6)	(12,7)	(26,2)	(129,4)
Options d'achat d'actions exercées	0,4	6,6	1,0	14,4
Actions émises à la fin de l'exercice	83,5	416,0	85,2	422,1
Actions catégorie « B »				
Actions émises au début de l'exercice	104,0	-	114,4	-
Exercice d'un privilège d'échange	(0,5)	-	(10,4)	-
Actions émises à la fin de l'exercice	103,5	-	104,0	-

a) Offre publique de rachat d'actions importante

Le 8 octobre 2013, la Société a annoncé une offre de rachat à des fins d'annulation d'un nombre maximum de 22 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société au prix de 18,50 \$ par action (l'« Offre »). En vertu de l'Offre, la Société a procédé au rachat de 22 000 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action pour une considération totale, incluant les frais, de 407,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Un montant de 299,8 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées, a été inscrit dans les résultats non distribués pour l'exercice terminé le 1er mars 2014.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Capital-actions (suite)

b) Rachat dans le cours normal des activités

Le 30 avril 2014, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 8 190 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2015. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a procédé au rachat et à l'annulation de 2 574 100 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en vertu de ce programme de rachat dans le cours normal des activités.

Le 1er mai 2013, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 8 917 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2014. Les actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 4 019 000 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes du TSX et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 3 mai 2012, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 5 510 700 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes du TSX et conformément aux exigences de cette dernière. De ces actions, 74 300 actions ont été rachetées au cours de l'exercice financier 2014.

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014, la Société a procédé au rachat de 2 574 100 et 4 093 300 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 21,62 \$ et 17,17 \$ par action moyennant une considération totale, incluant les frais, de 55,6 millions de dollars et de 70,3 millions de dollars, respectivement. Des montants de 42,9 millions de dollars et de 48,6 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014, respectivement. Les actions rachetées au cours des exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014 ont été annulées au cours de ces mêmes périodes.

c) Exercice d'un privilège d'échange

Le 20 février 2015, la Société a émis 500 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 500 000 actions catégorie « B » contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A », à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour chaque action catégorie « B » ainsi échangée.

Le 14 août 2013, la Société a émis 10 385 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 10 385 000 actions catégorie « B » contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A », à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour chaque action catégorie « B » ainsi échangée.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Capital-actions (suite)

d) Options d'achat d'actions exercées

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, 407 460 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (1 013 854 en 2014).

e) Dividendes

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par la Société :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
0,40 \$ (0,84 \$ en 2014) par action à droit de vote subalterne catégorie « A »	33,5	75,8
0,40 \$ (0,84 \$ en 2014) par action de catégorie « B »	41,6	89,1
	<u>75,1</u>	<u>164,9</u>

Le 8 octobre 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'un dividende spécial en espèces de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». Ce dividende spécial a été versé le 2 décembre 2013 à tous les actionnaires de la Société inscrits aux registres de la Société le 25 novembre 2013.

Le 28 avril 2015, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action. Ce dividende sera versé le 29 mai 2015 à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société en date du 15 mai 2015.

23. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 1er mars 2014.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Informations à fournir concernant le capital (suite)

La Société définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus les capitaux propres. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la portion échéant à court terme) et le découvert bancaire, nets des placements temporaires. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres sociétés.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements.

Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, les calculs des ratios financiers indiqués ci-dessus étaient sans objet, car la Société n'avait pas de découvert bancaire et de dette à long terme. La Société croit que les mesures de capital sont satisfaisantes compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Société doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par sa facilité de crédit renouvelable de 250,0 millions de dollars décrite à la note 20. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Société respecte les exigences imposées par sa facilité de crédit quant au maintien de ces ratios.

24. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe à l'intention de certains cadres de la Société. La Société peut octroyer des options à ces employés jusqu'à concurrence de 10 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A ». Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. L'échéance la plus éloignée des options attribuées est en janvier 2022. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	0,6	14,76	1,5	13,20
Options attribuées	0,2	25,01	0,1	18,60
Options exercées	(0,4)	13,87	(1,0)	13,14
Options en cours à la fin de l'exercice	0,4	21,32	0,6	14,76
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	0,1	20,79	0,3	14,66

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 28 février 2015 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours		
	Nombre d'options (en millions)	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Moins de 15 \$	0,1	4,6	14,12
15 \$ - 20 \$	0,1	5,9	18,60
Plus de 20 \$	0,2	6,9	25,01
	0,4	6,2	21,32

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle Black & Scholes.

Dividende annuel prévu	1,5%	1,85%
Volatilité prévue	18,76%	19,68%
Taux d'intérêt sans risque	1,06%	1,59%
Durée prévue (années)	5	5

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a attribué 195 570 options (144 450 en 2014). La juste valeur de ces options est de 3,56 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (2,83 \$ en 2014). Une somme de 0,5 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (0,6 million de dollars en 2014).

b) Régime d'actions liées au rendement (« ALR »)

La Société a un régime d'actions liées au rendement offert à ses hauts dirigeants. Les droits sur les ALR sont acquis sur une période de trois ans et sont assortis de conditions d'acquisition liées au rendement. Les ALR donnent le droit de recevoir des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ou, au gré de celle-ci, la valeur équivalente en espèces.

Les changements survenus dans le nombre d'ALR se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	<i>(en milliers)</i>	<i>(en milliers)</i>
Solde au début de l'exercice	139,6	101,7
Octroyées	28,5	37,9
Réglées	(50,5)	-
Solde à la fin de l'exercice	117,6	139,6

La juste valeur des ALR octroyées au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 13,17 \$ par ALR (14,12 \$ en 2014). La Société utilise un modèle Monte Carlo pour intégrer une condition de marché à l'évaluation des ALR. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, une somme de 0,5 million de dollars a été constatée relativement au régime d'ALR (0,4 million de dollars en 2014).

Des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ont été rachetées et sont détenues en fiducie à l'intention des détenteurs jusqu'à ce que les droits rattachés aux actions liées au rendement soient acquis ou qu'ils soient annulés. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée aux états financiers de la Société et le coût des actions acquises est présenté en réserve à titre d'actions autodétenues à la situation financière consolidée de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a acquis 31 550 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (44 263 en 2014) au prix moyen de 25,67 \$ (19,09 \$ en 2014). Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a remis en circulation 67 565 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » liées aux droits acquis pendant cette période. Au 28 février 2015, 163 232 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » étaient détenues en fiducie (199 247 au 1er mars 2014).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

c) Régime de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions

La Société a un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Les changements survenus dans le nombre de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	Nombre de droits à la plus-value d'actions (en millions)	Nombre d'unités d'actions (en millions)	Nombre de droits à la plus-value d'actions (en millions)	Nombre d'unités d'actions (en millions)
En cours au début de l'exercice	0,5	0,2	0,5	0,2
Attribuées	0,1	-	0,1	-
Exercées	(0,1)	-	(0,1)	-
En cours à la fin de l'exercice	0,5	0,2	0,5	0,2

Au 28 février 2015, 134 250 droits à la plus-value d'actions (86 136 droits à la plus-value d'actions au 1er mars 2014) étaient exerçables.

Une somme de 6,5 millions de dollars a été constatée en charge relativement à ces régimes pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (4,1 millions de dollars en 2014). Au 28 février 2015, la Société avait un passif à court et à long terme totalisant 9,7 millions de dollars relativement à ces régimes (7,0 millions de dollars au 1er mars 2014).

25. Garanties et éventualités

a) Garanties

En date du 28 février 2015, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,7 millions de dollars (2,2 millions de dollars au 1er mars 2014). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

b) Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 28 février 2015, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 140,7 millions de dollars (135,0 millions de dollars au 1er mars 2014). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Garanties et éventualités (suite)

b) Conventions de rachat (suite)

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location financement n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location financement, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 28 février 2015, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 74,4 millions de dollars (76,3 millions de dollars au 1er mars 2014).

La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 28 février 2015 et du 1er mars 2014.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Engagements

Les engagements présentés ci-après correspondent aux engagements liés aux contrats de location simple que la Société a, soit comme locataire ou soit comme bailleur, ainsi qu'aux engagements contractuels relatifs aux immobilisations corporelles.

a) La Société comme locataire

Les baux ont généralement des durées variant de 10 à 15 ans avec des options de renouvellement. La Société n'a pas d'option d'achat pour des terrains ou des immeubles loués à l'expiration des périodes de location. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est payé.

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles sont les suivants :

	Paiements minimums des contrats de location simple
	\$
2016	50,4
2017	49,7
2018	47,6
2019	45,8
2020	44,0
Suivantes	218,6
	456,1

La Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple. Les revenus de sous-location sont décrits à la section suivante.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Engagements (suite)

b) La Société comme bailleur

La Société loue, principalement à des franchisés, une portion importante de ses terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles (note 14) en utilisant des contrats de location simple conventionnels. Également, la Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple à des franchisés ou à d'autres locataires. Habituellement, les baux sur les immeubles de la Société ont des durées initiales de 10 à 15 ans avec des options de renouvellement. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Au 28 février 2015, la Société avait des montants à recevoir à court terme concernant ces contrats de location simple (inclus dans les créances clients et autres débiteurs) de 0,3 million de dollars (1,2 million de dollars au 1er mars 2014). Les revenus de loyer (inclus dans les autres produits (note 5)) sont les suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Revenus de loyer provenant de la location de terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles et immeubles de placement	37,4	36,4
Revenus de sous-location	59,7	57,9
	97,1	94,3

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles loués ou sous-loués que la Société recevra, sont les suivants :

	Revenus de contrats de location simple	Revenus de sous-location de contrats de location simple
	\$	\$
2016	36,1	47,4
2017	32,4	45,1
2018	27,1	41,9
2019	18,9	38,2
2020	12,2	34,7
Suivantes	32,8	140,5
	159,5	347,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Engagements (suite)

c) Engagements contractuels liés aux immobilisations corporelles

La Société a également d'autres engagements tels, des engagements pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles totalisant 55,5 millions de dollars. Ces paiements minimums exigibles sont payables au cours de l'exercice se terminant le 27 février 2016.

27. Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies en vertu desquels les employés reçoivent des prestations de retraite. En vertu des régimes de retraite à prestations définies, les employés ont droit à une rente viagère à leur retraite, d'un montant correspondant à 2 % du salaire moyen des trois meilleures années, pour chaque année de service. La période de service reconnue ne peut excéder 35 ans. Aux fins de la présentation de l'information financière, la date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 28 février 2015 (1er mars 2014).

Aux fins du financement, la plus récente évaluation actuarielle de l'actif des régimes et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée le 31 décembre 2013. Les évaluations actuarielles sont effectuées par des actuaires indépendants de la Société.

Gouvernance:

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, soit un fiduciaire pour les régimes enregistrés au Québec. La gouvernance des régimes, l'élaboration des politiques de placement et de capitalisation, la répartition cible de l'actif et les diverses stratégies liées à la gestion des risques incombent principalement à la Société.

Les politiques de placement des régimes de retraite sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui permettra le versement des prestations estimées et visent à maintenir un niveau de risque approprié compte tenu des échéances des paiements qui devront être effectués par le régime.

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite à cotisations définies, l'administrateur du régime est un comité de retraite. Le comité prend les moyens adéquats pour protéger les droits des participants et bénéficiaires, conserver et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite, il veille à l'exécution de plusieurs fonctions telles que le versement des cotisations à la caisse de retraite et l'adhésion du personnel admissible au régime.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Régimes de retraite (suite)

Capitalisation:

Pour les régimes à prestations définies, les exigences en matière de financement minimal sont définies par les lois sur les régimes de retraites pertinentes, soient principalement la *loi sur les régimes complémentaire de retraite du Québec* et la *loi de l'impôt sur le revenu*. Le financement des régimes enregistrés au Québec est déterminé par les évaluations actuarielles. Ces évaluations déterminent la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les coûts normaux et les déficits de capitalisation. Les régimes non enregistrés sont capitalisés en fonction de la politique de financement établie par la Société.

Risques:

Les régimes à prestations définies exposent la Société à certains risques dont les plus importants sont les suivants :

Risque d'investissement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations de sociétés de première catégorie. Si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, il y a déficit. Ce risque est géré au moyen de la diversification des portefeuilles. Certains actifs du régime sont investis dans les titres de capitaux propres de sociétés étrangères qui sont aussi exposés au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La diminution des taux de rendement des obligations donne lieu à une augmentation des passifs des régimes, laquelle est partiellement compensée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes investis en obligations.

Risque de longévité

Une augmentation de l'espérance de vie donne lieu à une augmentation des passifs des régimes puisque les prestations doivent être payées plus longtemps que prévu. Ce risque est atténué par l'utilisation de tables de mortalité appropriées pour établir le niveau des cotisations à verser.

Risque d'inflation

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Régimes de retraite (suite)

La charge de la Société au titre de ces régimes de retraite à cotisations et à prestations définies se présente comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Régimes de retraite à cotisations définies :		
Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies de la Société	2,2	2,2
Charge de retraite pour les régimes généraux et obligatoires	2,6	2,4
Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies	4,8	4,6
Régimes de retraite à prestations définies :		
Coût des services rendus ⁽¹⁾	1,5	1,5
Charges d'intérêts nets (note 8)	0,4	0,4
Charge totale comptabilisée dans l'état des résultats consolidés	1,9	1,9
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies :		
Gains liés au rendement de l'actif, excluant le montant inclus dans les charges d'intérêts nets	(2,9)	(3,3)
Ajustements liés à l'expérience	0,1	(0,6)
Pertes liées aux hypothèses démographiques	-	2,8
Pertes liées aux hypothèses financières	5,8	-
Impôt sur le résultat	(0,8)	0,3
Charge totale comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	2,2	(0,8)
Total de la charge nette des régimes de retraite à prestations définies	4,1	1,1

⁽¹⁾ Comptabilisé dans les frais généraux et opérationnels

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Régimes de retraite (suite)

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	33,5	29,0
Coût des services rendus	1,5	1,5
Charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	1,5	1,3
Prestations versées	(0,5)	(0,5)
Pertes actuarielles dans le résultat global découlant de :		
Ajustements liés à l'expérience	0,1	(0,6)
Changements dans les hypothèses démographiques	-	2,8
Changements dans les hypothèses financières	5,8	-
Solde à la fin de l'exercice	41,9	33,5
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au début de l'exercice	34,3	27,6
Produits d'intérêts	1,1	0,9
Gains liés au rendement de l'actif, excluant le montant inclus dans les charges d'intérêts nets	2,9	3,3
Cotisations de l'employeur	0,9	3,0
Prestations versées	(0,5)	(0,5)
Solde à la fin de l'exercice	38,7	34,3
Actif (passif) net au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments de l'actif (du passif) à long terme	(3,2)	0,8

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	41,9	33,5
Juste valeur des actifs des régimes	38,7	34,3
Actif (passif) net au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments de l'actif (du passif) à long terme	(3,2)	0,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Régimes de retraite (suite)

Au 28 février 2015, 23 % de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables (26 % au 1er mars 2014) et 77 % était investi (74 % au 1er mars 2014). La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	%	%
Fonds équilibrés	53	52
Fonds d'actions internationales	9	10
Fonds d'actions américaines	21	20
Fonds d'actions canadiennes	17	18

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeuble ou d'autres actifs utilisés par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer les obligations au titre des prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	3,5%	4,5%
Taux d'indexation	2,5%	2,5%
Taux de croissance attendu de la rémunération	3,5%	3,5%
Table de mortalité utilisée	CPM2014-B	CPM2014-B
Facteur d'ajustement aux taux de mortalité - hommes	73,9%	73,9%
Facteur d'ajustement aux taux de mortalité - femmes	92,2%	92,2%

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Régimes de retraite (suite)

L'analyse de sensibilité ci-dessous a été préparée basée sur des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes au 28 février 2015, alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes.

	Obligation au titre des prestations définies	
	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Taux d'actualisation (variation de 1,0 %)	(5,8)	7,3
Taux d'indexation (variation de 1,0 %)	2,8	(2,3)
Taux de croissance attendu de la rémunération (variation de 1,0 %)	0,3	(0,3)
Taux de mortalité (variation de 10,0 % sur les taux de mortalité)	(0,7)	0,7

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus peut ne pas être représentative de la variation réelle des obligations au titre des prestations définies comme il est peu probable que les changements dans les hypothèses se produiraient isolément les uns des autres considérant que certaines hypothèses peuvent être corrélées.

Au 28 février 2015, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'établissait à 15,6 années (14,5 années au 1er mars 2014). Pour l'exercice se terminant 27 février 2016, la Société prévoit payer 1,4 million de dollars de cotisations pour les régimes à prestations définies.

28. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont décrites ci-après.

a) Société mère et partie exerçant le contrôle ultime

Au 28 février 2015, monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

b) Rémunération des principaux dirigeants

En plus de verser un salaire aux membres de la direction, la Société contribue pour eux à un régime de retraite à prestations définies entièrement financé par la Société (note 27). Les principaux dirigeants participent également, selon leur statut, à un ou à plusieurs régimes de rémunération à long terme offerts par la Société, soit, le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'actions liées au rendement, le régime de droits à la plus-value d'actions et le régime d'unités d'actions. La dépense de rémunération présentée ci-après comprend la rémunération des membres du conseil d'administration, du président et chef de la direction ainsi que des premiers vice-présidents.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Transactions entre parties liées (suite)

b) Rémunération des principaux dirigeants (suite)

	2015	2014
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	6,3	6,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,7	0,6
Rémunération fondée sur des actions	6,3	4,2
	13,3	11,1

Les avantages du personnel à court terme incluent un montant de 0,5 million de dollars pour l'exercice financier 2015 (0,5 million de dollars en 2014) relatif à un contrat conclu dans le cours normal des affaires avec une compagnie détenue par un administrateur. En vertu de ce contrat, des services non exclusifs sont rendus à la Société concernant son développement commercial stratégique.

Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la Société n'avait accordé aucun prêt à ses principaux dirigeants.

c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction ou des administrateurs, ou sous leur influence notable

Les opérations conclues avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Produits :		
Ventes	49,9	49,9
Redevances	2,5	2,6
Loyers	2,0	1,9

Au 28 février 2015, la Société avait un solde à recevoir inclus dans les créances clients et autres débiteurs de 4,1 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 1er mars 2014) résultant de ces transactions. Les créances à long terme de franchisés incluaient un montant de 0,7 million de dollars au 28 février 2015 à recevoir d'un franchisé lié (0,7 million de dollars au 1er mars 2014). Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Transactions entre parties liées (suite)

c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction ou des administrateurs, ou sous leur influence notable (suite)

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à un organisme de bienfaisance de 13,0 millions de dollars (199,2 millions de dollars en 2014) d'une société sous contrôle commun. L'économie d'impôt exigible de 3,5 millions de dollars (53,6 millions de dollars en 2014) résultant de cette déduction fiscale a été constatée dans les surplus d'apport de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société a acquis 15,2 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2014) d'immobilisations corporelles d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a racheté de la Fondation Marcelle et Jean Coutu 18 154 490 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions importante (note 22) et elle a déboursé une somme de 1,4 million de dollars en contrepartie de l'acquisition d'une participation additionnelle de 8,7 % dans une société associée. Cette participation a été acquise d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société.

29. Information à fournir sur les instruments financiers

a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Prêts et créances		
Encaisse	121,9	74,3
Créances clients et autres débiteurs	214,2	206,9
Créances à long terme de franchisés	23,5	23,7
Passifs financiers		
Fournisseurs et autres créditeurs	245,4	209,3

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

29. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

b) Juste valeur

Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la juste valeur de l'encaisse, des créances clients et autres débiteurs, et des fournisseurs et autres créditeurs était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable au 28 février 2015 et au 1er mars 2014 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif était similaire à celui que la Société accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Société à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux créances clients et autres débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué par le fait que les créances clients et autres débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société. Les créances clients et autres débiteurs en souffrance sont non significatifs et aucune provision n'est prise à leur égard.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Société.

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date de clôture. La Société revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Société en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	9,8	12,6
Provision pour pertes sur créances	6,9	3,3
Radiation	(4,4)	(6,1)
Solde à la fin de l'exercice	12,3	9,8

La provision ci-haut est entièrement relative à des créances à long terme de franchisés.

Les créances à long terme de franchisés ayant des modalités de paiement et qui sont en souffrance sont non significatives et aucune provision n'est prise à leur égard.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

29. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 28 février 2015, la Société avait des fournisseurs et autres créiteurs de 245,4 millions de dollars (209,3 millions de dollars au 1er mars 2014) dus au cours des 12 prochains mois. Les engagements et leurs dates d'échéance sont présentés à la note 26.

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

e) Risque de taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, aucune dette à long terme n'était exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. La Société ne détenait pas de tels instruments financiers au 28 février 2015 et au 1er mars 2014.

f) Risque de change

Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, la Société n'avait aucun instrument financier libellé en devises étrangères significatif. Au 28 février 2015 et au 1er mars 2014, aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

30. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	2015	2014
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif		
Variation des créances clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance	(10,4)	(1,2)
Variation des stocks	(35,0)	0,3
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	18,1	(15,0)
Variation des autres éléments de l'actif à long terme	(0,9)	(2,7)
Variations des autres éléments du passif à long terme	3,1	3,7
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	(25,1)	(14,9)

Autres renseignements

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles acquis compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	21,5	3,5

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

31. Information sectorielle

L'information sectorielle se résume comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Produits ⁽¹⁾		
Franchisage	2 810,4	2 730,7
Médicaments génériques	177,2	160,0
Ventes inter-secteurs	(174,0)	(157,4)
	2 813,6	2 733,3
Résultat opérationnel avant amortissements		
Franchisage	241,7	254,1
Médicaments génériques	96,1	89,4
Éliminations inter-secteurs	(5,9)	(9,0)
	331,9	334,5
Amortissements		
Franchisage	31,6	32,2
Médicaments génériques	0,4	0,3
	32,0	32,5
Résultat opérationnel		
Franchisage	210,1	221,9
Médicaments génériques	95,7	89,1
Éliminations inter-secteurs	(5,9)	(9,0)
	299,9	302,0
Acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles		
Franchisage	114,6	50,4
Médicaments génériques	0,3	0,6
	114,9	51,0

⁽¹⁾ Les produits sont constitués des ventes et des autres produits.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 1er mars 2014
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

31. Information sectorielle (suite)

	Au 28 février 2015	Au 1er mars 2014
	\$	\$
Total de l'actif		
Franchisage	1 371,2	1 177,1
Médicaments génériques	40,9	48,2
Éliminations inter-secteurs	(68,5)	(60,7)
	1 343,6	1 164,6
Total du passif		
Franchisage	321,4	227,2
Médicaments génériques	27,0	34,2
Éliminations inter-secteurs	(32,2)	(28,9)
	316,2	232,5

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

530, rue Bériault
Longueuil (Québec)
J4G 1S8

Auditeurs indépendants

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec)
H3B 4T9

Agent de transfert et registraire

Société de fiducie Computershare
1500, Boulevard Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3A 3S8

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier : PJC.A

Sites internet

www.jeancoutu.com

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 7 juillet 2015 à 9 h 30 au siège social de la Société situé au 551, rue Bériault, Longueuil (Québec)

Notice annuelle

La notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 28 février 2015 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez-vous adresser au secrétariat corporatif de la Société.

Relations avec les investisseurs

(450) 646-9611, poste 1165
IR@jeancoutu.com

To receive an English version of this report, please write to:

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.
c/o Corporate Secretary
530 Bériault Street
Longueuil (Québec) J4G 1S8*

or send an e-mail to IR@jeancoutu.com



530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8 (450) 646-9760 www.jeancoutu.com